Voiron, le 24 décembre 2014

ADMINISTRATION GENERALE
& COMMUNICATION INTERNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du mardi 16 décembre 2014
Compte rendu

Présents : ALLARDIN Yves, AUGIER Cédric, BALLY Cécile, BARBIERI Jérôme, BESSON Roland, BLACHOT-MINASSIAN Fabienne, BOULANGER Evelyne, BOURGEAT Bernadette, BRET Jean-Paul, BUCCI Marie-Laure, CAILLY Jean, CARRARA Christine, CATTIN Bruno, CHARLETY Nicolas, CHENE Marie-Ange, CHOLAT Patrick, CHOLLAT-RAT Marie-Cécile, CIVET Christian, CUDET Michel, DEVEAUX Monique, DHERBEYS Jean-Yves, DUCHAMP Jean, DURAND Pierre, FAVIER Anne, FERRAND Laure, FERRATO Adriano, FROHLICH Marie-Madeleine, GAL André, GATTAZ Bruno, GAUJOUR Jean-François, GERIN Anne, GOUT Jean-Paul, GRAMBIN Roland, GUILLAUD BATAILLE Bruno, GUILMEAU Guy, GUTTIN Christian, GUTTIN Christine, JULIEN Gilles, JULLIN Jean-Claude, LAURENT Brigitte, LEVEQUE Jean-Christophe, LOCONTE Jean-Pierre, MOLLIERE Denis, MOREAU Anthony, MOTTE Alyne, PARREL Dominique, PENET Jean-Yves, PERRIN Noëlle, PHILIP René, POLAT Julien, PRESUMEY Franck, RATEAU Yvonne, REMOND Luc, REVIL Roland, REY Claude, ROSTAING-PUISSANT Michel, ROULET Jean-Pierre, SEIGLE VATTE Gérard, SIMONET Gérard, SOUBEYROUX Jean-Louis, ZAMBON Dolorès

Absents ou excusés : MONTEL Gilbert

Pouvoirs : BALLAND Catherine donne pouvoir à CAILLY Jean, DE JAHAM Michaël à ALLARDIN Yves, FORTE Jessica à GAL André, GONZALES Sandrine à GUILLAUD BATAILLE Bruno, GOY Olivier à REMOND Luc, HUMEAU Cécile à CHOLAT Patrick, JEAN Marie-Elisabeth à DEVEAUX Monique, MARIOTTI Pascal à CHARLETY Nicolas, MAZZILLI Rosanna à GATTAZ Bruno, MONTEREMAL Marie-Blanche à GAUJOUR Jean-François, NOGUER Serge à BOURGEAT Bernadette, PARIS-BERNARD Brigitte à MOTTE Alyne, PINTO-SUAREZ Jean-Louis à BLACHOT-MINASSIAN Fabienne, VIALLE Renée à SIMONET Gérard,

Le quorum est atteint.

Sommaire

1) Protection de l'environnement....4

A – Gestion responsable des déchets....4
- **Signature de l'avenant n°1 au contrat de reprise des déchets d'emballages ménagers en papier carton complexé (PCC) de la catégorie assimilée 5.03A par REVIPAC....4**
- **Renouvellement de la convention avec la Communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors pour la collecte des déchets ménagers de 6 habitations sur la commune de St Quentin sur Isère....4**

B – Eau et assainissement....4
- **Avenant n°1 au marché de travaux concernant le renouvellement des canalisations d'adduction et de distribution d'eau potable sur les communes de Pommiers la Placette et de Voreppe....4**

C – Environnement....4
- **Convention de partenariat 2015 avec l'association Ageden....4**
- **Affectation des crédits aux Projets Éducatifs au Développement Durable....5**

2) Organisation de la mobilité....5

A – Transports....5
- **Aménagement Tour du lac : présentation des AVP des projets de parkings....5**

3) Aménagement du territoire, urbanisme et logement....6

A – Aménagement....6
- **Projet de création d'un service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme....6**

B – Habitat....8
- **Adoption du règlement intérieur de la commission sociale du CLH....8**
- **Renouvellement de la convention avec Un Toit Pour Tous : soutien au financement de l'AIVS Territoire....8**
- **Renouvellement de la convention avec le Relais Ozanam pour la gestion des dispositifs d'hébergement....8**
- **Demande de garanties d'emprunts accordées à la SEMCODA afin de financer l'acquisition de 6 logements locatifs (4 PLUS – 2 PLAI) ainsi que 10 logements en accession situés à Rives «Avenue Jean Jaurès»....9**

C – Foncier....9
- **Sortie de portage foncier : cession à la commune de Velanne....9**

D – Aménagement opérationnel....10
- **Création d'un service d'assistance technique aux communes en remplacement de l'ATESAT....10**

4) Développement économique, emploi et formation....15

A – Développement économique....15
- **Plan d'action 2014 et convention de partenariat filière sport, loisirs, santé/bien-être avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère....15**

B – Aménagement et commercialisation....15
- **Aménagement de la zone d'activités du Roulet à Coublevie : validation de l'avant projet (AVP)....15**

- **ZA Parvis 2 : définition des modalités de concertation au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.....15**
- **ZA Parvis 2 : validation du périmètre de la DUP.....16**

C – Animation économique.....16

- **Convention financière relative à l'organisation du festival de cirque à Voiron en 2015.…16**
- **Demande de subvention au titre de l'année 2015 pour le poste d'Animateur Suivi Parrainage Action 4 « Appui à la création et à la reprise d'entreprise » du Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes (suite à revalorisation du financement de la Région).....21**

D – Tourisme.....21

- **Aménagement du délaissé de la Véronnière le long de la RD90 / voie verte au PR 2 + 55. .....21**

E – Agriculture.....22

- **Convention Centre Régional de la propriété forestière-Pays Voironnais.....22**
- **Convention PACTE – Métro – Pays Voironnais sur l'alimentation.....22**
- **Animation PSADER 2015 : demande de financement.....23**
- **Avenant n°1 à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'Agence de Services et de Paiement des mesures de l'axe IV Leader.....23**

5) Ressources, moyens, pilotage.....23

A – Finances.....23

- **Tarifs 2015 de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.....23**
- **Autorisation d'utilisation partielle anticipée des crédits d'investissement 2015 en raison du décalage du vote du budget primitif 2015.....24**
- **Présentation de l'état de la dette et emprunt d'équilibre 2014.....24**
- **Présentation des comptes de Territoires 38 pour l'année 2013.....25**
- **Présentation des comptes d'Isère Aménagement pour l'année 2013.....25**

B – Ressources humaines.....26

- **GIP Maison de l'Emploi : convention de mise à disposition des personnels titulaires et en CDI auprès de GIP Maison de l'Emploi.....26**
- **Transfert du SISV au Pays Voironnais : transfert du personnel au 01/01/2015.....26**

C – Conseil de développement.....27

- **Versement d'une subvention pour l'animation du Réseau des Conseils de développement de la Région Grenobloise pour l'année 2014.....27**
- **Demande d'une subvention de fonctionnement pour l'animation du Conseil de Développement du Pays Voironnais au titre de l'année 2015.....27**

6) Questions diverses.....27

Le Président propose comme secrétaire de séance : Marie-Madeleine FROHLICH, adopté.
Le compte rendu du Conseil communautaire du mardi 25 novembre est adopté.
Le Président indique que des enveloppes sont à disposition pour les communes, à l'entrée de la salle, avec des exemplaires du fascicule « Pays Voironnais, mode d'emploi ».

En questions diverses, une motion sera proposée sur le Center Parcs de Roybon.
L'ordre du jour est adopté.

1) Protection de l'environnement

A – Gestion responsable des déchets

Signature de l'avenant n°1 au contrat de reprise des déchets d'emballages ménagers en papier carton complexé (PCC) de la catégorie assimilée 5.03A par REVIPAC.

Gilles JULIEN, vice-président à la gestion des déchets, précise qu'il s'agit d'un avenant n°1 au contrat de reprise des déchets d'emballages ménagers en papier carton complexé (PCC) de la catégorie assimilée 5.03A conclu avec REVIPAC permettant un réajustement à la hausse du prix de base de reprise en octobre 2014. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cet avenant n°1 avec REVIPAC pour la reprise et le recyclage des briques alimentaires du Pays Voironnais (catégorie 5.03A).

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Renouvellement de la convention avec la Communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors pour la collecte des déchets ménagers de 6 habitations sur la commune de St Quentin sur Isère.

Il est nécessaire de renouveler la convention avec la Communauté de Communes de Chambaran Vinay Vercors pour la collecte des déchets ménagers de 6 habitations sur la commune de Saint Quentin sur Isère, qui arrive à échéance le 31 décembre 2014. Il est proposé de délibérer pour valider le renouvellement de cette convention et autoriser le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

B – Eau et assainissement

Avenant n°1 au marché de travaux concernant le renouvellement des canalisations d'adduction et de distribution d'eau potable sur les communes de Pommiers la Placette et de Voreppe.

Roland GRAMBIN, vice-président à l'eau et à l'assainissement, précise que le marché cité en objet est la 1ère des trois étapes du programme « d'amélioration de la qualité des eaux des communes de Voreppe, Moirans, Pommiers la Placette et Saint Julien de Ratz ». Cet avenant a pour objet de contractualiser les quantités réellement exécutées, de rendre définitives des modifications, des prix nouveaux et de contractualiser la modification du délai d'exécution. L'avenant détaille l'ensemble des modifications intervenues dans le cadre du renouvellement des canalisations d'adduction et de distribution d'eau potable sur les communes de Pommiers la Placette et de Voreppe, lesquelles représentent une plus-value globale de 47 331,39 € HT correspondant à une évolution de +4,54 % du marché initial. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

C – Environnement

Convention de partenariat 2015 avec l'association Ageden.

Dominique PARREL, vice-président à la politique de l'eau, à l'énergie, aux ENS et en charge du développement des NTIC, informe que le partenariat entre le Pays Voironnais et l'AGEDEN arrive à son terme le 31 décembre 2014. Au-delà de ses missions générales, l'AGEDEN peut renforcer son intervention au niveau local en concluant des partenariats directement avec les collectivités locales.
Le partenariat 2014 a permis de mettre en œuvre certaines actions du Plan Climat Énergie du Pays Voironnais. Pour assurer la continuité de ces actions en 2015, il est proposé de signer une nouvelle convention d'objectifs avec l'AGEDEN.

Globalement, les objectifs généraux de la précédente convention 2014 peuvent être conservés. Néanmoins, des modifications sont à noter sur le partenariat 2015.
Pour les particuliers, au-delà des permanences d'information et des actions de sensibilisation, il est proposé de mettre en place un nouveau service de prêt d'une caméra thermographique.
Pour les communes, en l'absence de décision politique sur la poursuite du service de conseil en énergie partagé, aucun crédit n'a été inscrit concernant cette action dans la convention AGEDEN 2015. Si la collectivité décidait de reconduire cette action par le biais de l'AGEDEN, un avenant à la convention pourrait être passé ultérieurement.

Pour le territoire, et dans le cadre de l'évaluation du Plan Climat Énergie du Pays Voironnais, il est proposé que soit confié à l'AGEDEN le suivi des indicateurs de gaz à effet de serre et de consommations d'énergie du territoire.

Au regard de ces éléments, il est proposé de reconduire le partenariat avec l'AGEDEN et d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs entre le Pays Voironnais et l'AGEDEN pour l'année 2015, ainsi que tout document se référant à ce dossier, pour un montant maximum de 30 800 € qui pourra être recalé au regard des arbitrages budgétaires.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Affectation des crédits aux Projets Éducatifs au Développement Durable.

Depuis 1991, le Pays Voironnais aide techniquement et financièrement les Projets Éducatifs au Développement Durable (PEDD) des établissements scolaires du Pays Voironnais, afin de participer concrètement à la sensibilisation des jeunes à l'éco-citoyenneté. Ce sont désormais près de 1000 projets qui ont déjà été soutenus dans le cadre de cette démarche.

Pour l'année scolaire 2014-2015, 49 projets ont été déposés (54 l'an dernier) et ont fait l'objet d'un examen attentif de la part des membres du jury constitué de représentants de l'Inspection académique, ainsi que d'élus et techniciens du Pays Voironnais.
Après délibérations du jury réuni le vendredi 21 novembre dernier, ces crédits ont été affectés aux différents projets selon les modalités d'attribution correspondantes au cahier des charges, pour un montant total de 27 572 euros. Le montant étant supérieur aux crédits généralement alloués pour cette opération, les subventions attribuées par projet ont été revues à la baisse, au prorata, afin de rester dans l'enveloppe financière de 25 000 € dédiés aux PEDD.
Il est proposé de valider l'affectation des crédits des projets éducatifs aux établissements scolaires, et d'autoriser les versements correspondants.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

2) Organisation de la mobilité

A – Transports

Aménagement Tour du lac : présentation des AVP des projets de parkings.

Afin de poursuivre les aménagements entrepris pour la réalisation de la voie verte du Tour du Lac, Jean-François GAUJOUR, vice-président aux transports et déplacements, présente les études en lien avec les parkings d'accompagnement de la voie verte le long de la RD90 à Montferrat.

- Le parking de la Véronnière : il s'agit de réaménager le délaissé du Conseil général pour réorganiser et optimiser les places de stationnement. Il est prévu 33 places en enrobé, 1 place pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et la réalisation de 2 quais bus en ligne. Au stade Avant-Projet (AVP), le coût des travaux est de 117 443 €HT.

- Le cheminement et le parking d'accès au camping : il s'agit de poursuivre la voie verte depuis la RD90 à la future entrée du camping et de consolider le parking enherbé existant. Il est prévu environ 30 places de stationnement, 2 places PMR, et un espace de stationnement vélos. Le coût estimé des travaux est de 61 725 €HT.

Ces deux projets sont respectivement prévus au budget Déplacements et Tourisme pour l'année 2015. Ces deux réalisations doivent être livrées pour la saison touristique de 2015. Le démarrage des travaux est prévu pour avril 2015.
Il est rappelé qu'un parking d'environ 40 places a déjà été aménagé sur une parcelle en triangle vers l'extension du camping. En totalité, avant la prochaine saison touristique, environ 110 places seront disponibles.
Le troisième projet étudié est le parking de la Ferratière qui prévoit de consolider le délaissé du Département au niveau du chemin des Marais. Il permettrait d'accueillir environ 40 places de stationnement, pour un coût de travaux estimé à 67 924,5 €HT.
Ce parking n'est pas prévu au budget 2015. Selon le fonctionnement de la zone et la demande de stationnement constatée cet été, les travaux de ce parking pourraient être lancés en 2016.

Il est proposé de délibérer favorablement sur les projets de parkings et d'autoriser le Président à valider les études avant-projet des parkings mentionnés ci-dessus ; arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre ; lancer les appels d'offres et signer les marchés de travaux correspondants au parking de la Véronnière et au cheminement et parking d'accès au camping.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

3) Aménagement du territoire, urbanisme et logement

A – Aménagement

Projet de création d'un service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Jérôme BARBIERI, vice-président à l'aménagement du territoire, à la planification et au foncier, indique que dans la perspective de la fin des prestations assurées par les services de l'Etat au 1er juillet 2015, le Pays Voironnais a engagé au printemps 2014 une réflexion visant à définir une solution pour prendre le relais de la DDT et garder une cohérence de gestion des autorisations d'urbanisme sur le territoire.

Des propositions ont été élaborées sur la base d'un état des lieux réalisé auprès des communes et de la DDT en début d'année. Elles ont été examinées à 2 reprises par l'Exécutif en septembre et novembre derniers, puis présentées pour avis à tous les maires le 19 novembre, puis à la Commission Aménagement le 27 novembre.

Ces propositions ayant reçu un avis favorable, tant de l'Exécutif, que de la commission Aménagement du territoire, urbanisme et logement, et des communes, il est proposé de prendre une délibération pour valider la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme et permettre ainsi d'avancer sur la mise en place de ce service au cours du 1er semestre 2015.

Les propositions sont les suivantes :

Configuration générale du service

L'objectif à terme serait de créer un service commun assurant l'instruction des autorisations pour les 34 communes du Pays Voironnais. Néanmoins, après consultation des communes, il est apparu nécessaire de procéder par étape en se concentrant dans un premier temps sur les communes qui confient aujourd'hui leur instruction à la DDT et en intégrant les communes autonomes qui le peuvent d'ores et déjà.

Il est ainsi proposé de mettre en place en 2015 un service permettant de mutualiser l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 29 communes qui confient actuellement leur instruction à la Direction Départementale des Territoires, ainsi que pour Voiron (pour partie), et pour Coublevie.

Cette solution de service mutualisé est apparue comme étant la plus à même : d'offrir un service de qualité grâce à la mise en commun des expertises au sein d'une équipe d'instructeurs ; d'assurer une cohérence de l'instruction pour les communes prises en charge ; de garantir la continuité de service, en facilitant notamment le remplacement des agents et d'obtenir des économies d'échelle dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Missions

Les missions de ce service porteront sur l'instruction des demandes et la rédaction des propositions d'arrêtés pour les permis de construire, d'aménager et de démolir, ainsi que pour les certificats d'urbanisme opérationnels et éventuellement certaines déclarations préalables nécessitant une instruction particulière. Il est également proposé que le service apporte son appui aux communes pour les phases de pré-instruction et sur la sécurisation juridique des dossiers (notamment pour les recours gracieux).

Dimensionnement et organisation du service

Au regard de l'estimation du nombre moyen de dossiers à traiter pour les communes concernées, le dimensionnement envisagé pour le service est le suivant :

- encadrement intermédiaire : 0,5 ETP (responsable service ADS de Voiron mise à disposition)
- instructeurs : 3 ETP (dont l'instructrice de Coublevie qui sera transférée au titre du service commun, et 2 autres instructeurs à recruter, avec un demi poste mis à disposition de Voiron)
- secrétariat : 0,1 ETP

Ce service constituera une unité rattachée au service Aménagement – Planification.
Les agents seront regroupés sur un lieu unique. Il sera cependant proposé d'organiser des permanences déconcentrées dans les communes, selon des modalités restant à définir précisément avec elles.

Modalités de financement du service

Il faut rappeler au préalable que l'arrêt des prestations assurées par la DDT se fait sans compensation financière.

Dans ce contexte, il est proposé que le coût de fonctionnement du service soit refacturé aux communes utilisatrices selon la clé de répartition suivante :

- 20 % du coût du service à répartir entre les communes, en fonction de leur nombre d'habitants ;
- 80 % du coût du service à répartir entre les communes en fonction du nombre de dossiers traités chaque année, en appliquant un coefficient de pondération différent selon la nature et la complexité des dossiers.

Afin de limiter l'impact sur les communes, il est cependant proposé que les coûts d'investissement liés à la mise en place du service soient pris en charge par le budget de la Communauté sans refacturation aux communes.

Cadre juridique et statutaire, et mise en œuvre du service

L'objectif est de déployer progressivement le service à partir d'avril 2015 pour être prêts au 1er juillet.
D'ici là, il nous faudra très rapidement avoir confirmation de l'engagement de toutes les communes concernées à recourir à ce service. Un courrier sera très prochainement adressé aux maires.
Des conventions seront ensuite établies avec chaque commune utilisatrice pour fixer les modalités de mise en œuvre du service et les dispositions financières.
Le Conseil communautaire et les Conseils municipaux concernés devront délibérer ultérieurement sur ces projets de conventions (échéance probable : entre février et mars 2015 au plus tard).
Sur la base de ces éléments, il est proposé de bien vouloir approuver les propositions ci-dessus et valider la création du service mutualisé d'instruction des autorisation d'urbanisme.

En réponse à Fabienne BLACHOT-MINASSIAN, Jérôme BARBIERI indique que dans un premier temps, le service pourrait être localisé dans les locaux de la ville de Voiron. Mais il y a un certain nombre de locaux qui vont être rachetés ou redistribués entre la ville de Voiron et le Pays Voironnais et on peut estimer qu'à terme, dans un an environ, ce service trouvera sa place dans des locaux Pays Voironnais.

Michel CUDET indique que sa commune a fait part qu'elle était en capacité de traiter ses dossiers de façon autonome, et d'assumer ses propres décisions, mais pour autant il n'est pas contre le « travailler ensemble » qui est le leitmotiv à ce jour. Il faut en effet essayer de réduire les coûts et de composer sur certaines choses. Il votera donc ce soir ce projet de délibération. Il regrette que quelques communes ne participent pas à ce service partagé dans un premier temps. Il espère qu'elles suivront le mouvement ultérieurement.

Patrick CHOLAT estime être mis devant le fait accompli par l'Etat qui arrête cette prestation pour les communes et en particulier les petites communes. Cela représentera donc un coût que nous n'avions pas à assumer jusqu'à présent. Il a participé à la réunion de présentation à l'ensemble des maires. Il pense que le projet présenté ce soir est fait dans l'esprit, d'une part, de solidarité au sein du Pays Voironnais et d'autre part, dans un esprit de limitation des coûts que devront au final supporter les communes. C'est un bon projet qui est présenté. Lors de la réunion de présentation aux maires, il a été présenté des projections de coût qu'il n'a pas retrouvé ce soir. Il aurait été intéressant qu'elles soient annexées à la délibération. A son avis, il faudra les joindre au courrier qui sera adressé aux maires, afin que ces derniers puissent les présenter dans leurs conseils municipaux.

Jérôme BARBIERI lui répond que si les coûts n'ont pas été annexés, ce n'est pas par manque de transparence, mais nous sommes dans une procédure de création d'un service commun et d'autres instances doivent être consultées, notamment le CTP, qui doit au préalable valider ces aspects financiers. Les coûts sont bien ceux présentés lors de la présentation aux maires.

Jean-Paul BRET ajoute qu'il faut aller vite, nous avons reçu ce jour une information de Monsieur NICOUD indiquant qu'il s'en allait au 1er janvier 2015. Il restera ses deux collaboratrices. Il faut se méfier car d'ici juillet, le service risque de se dégrader. Il pense que le service rendu par l'Etat va être de moins en moins assuré. Aucune facturation ne sera faite aux communes en 2015.

Adopté (74 pour, 0 opposition, 1 abstention)

B – Habitat

Adoption du règlement intérieur de la commission sociale du CLH.

Alyne MOTTE, vice-présidente à l'habitat, au CLH et au logement d'urgence, rappelle que la commission sociale intercommunale du CLH se réunit depuis 1996, et pré-attribue les logements très sociaux, les logements du contingent préfectoral délégués par l'État, ainsi que les logements privés conventionnés.
Le 1er règlement intérieur régissant précisément le fonctionnement de cette instance a été mis en place en 2009, suite à l'identification du contingent préfectoral et aux lois DALO et MOLLE mais aussi au PALDI 2008-2013, définissant notamment les publics prioritaires.
En 2014, ce règlement Intérieur évolue pour intégrer les nouvelles dispositions du PALHDI 2014-2020 (Plan Départemental pour le Logement et l'Hébergement des Défavorisés en Isère) et la mise en place du POHI (Pôle d'Orientation des demandes d'Hébergement et d'Insertion) ; pour s'adapter aux enjeux locaux. Ainsi, ce règlement permet notamment de renforcer le rôle de l'intercommunalité dans le pré-positionnement des demandes. Il est proposé d'autoriser le Président à signer tous documents s'y référant.

En réponse à Jean-Paul BRET, Alyne MOTTE précise que ce règlement a été modifié car le dernier datait de 2009, et depuis le PALDI a donné des orientations bien spéciales. Ce nouveau règlement a été travaillé avec les différents partenaires et les communes.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Renouvellement de la convention avec Un Toit Pour Tous : soutien au financement de l'AIVS Territoire.

Depuis 2005, le Pays Voironnais a développé un parc de logements conventionnés sociaux dans le parc privé grâce aux différents dispositifs opérationnels d'animation (PIG ou OPAH) mis en place.
La collectivité s'était fixée deux objectifs ambitieux pour cette action : garantir l'accès de ces logements privés aux plus démunis et établir un conventionnement sur une période plus longue que la durée minimale réglementaire (15 ans contre 9 ans).
Pour atteindre cet objectif, le Pays Voironnais a mis en place un partenariat avec l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (A.I.V.S) Territoires, seule association labellisée au moment de cette contractualisation en 2011.
A ce jour, les orientations politiques sur le parc privé réaffirmant cet objectif (cf. action 10-2 du PLH 2012-2017) et la convention financière avec la dite association ayant pris fin, il y a lieu de renouveler la contractualisation en l'adaptant aux évolutions d'intervention locales de ce partenaire.
Le financement est désormais réparti en deux parties : une partie fixe correspondant à une permanence hebdomadaire d'une demi-journée : 6000 € par an ; une partie facturée au logement géré, ramenée à 450 €. Soit une subvention contenue à environ 30 000 € par an.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention financière.

Sur la durée, le Président précise que l'Etat oblige un conventionnement de 9 ans pour les propriétaires bailleurs qui ont une aide. L'objectif du Pays Voironnais est de porter cette durée à 15 ans. C'est du logement social dans le privé. Au bout de 15 ans, le logement sort de tout dispositif de loyer conventionné, et n'est donc plus accessible à des clientèles démunies.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Renouvellement de la convention avec le Relais Ozanam pour la gestion des dispositifs d'hébergement.

Le Pays Voironnais s'est engagé dans le soutien et le développement d'un dispositif complet d'hébergement. Depuis 1995, six structures comptant plus de 120 logements ont été créées.

Ce soutien intercommunal s'est toujours manifesté à travers le montage et le pilotage des projets, une analyse des besoins partagés avec l'ensemble des partenaires, mais aussi un investissement patrimonial au besoin et un soutien financier dans l'investissement et le fonctionnement.
Ainsi, l'ensemble des segments de l'offre d'hébergement est aujourd'hui proposé sur le territoire : du logement d'urgence à l'hébergement temporaire, en passant par le foyer de jeunes travailleurs et la pension de famille.
L'association le Relais Ozanam est l'unique gestionnaire du dispositif. Partenaire présent dès l'origine du développement de la politique d'hébergement sur le territoire, elle a acquis une connaissance des besoins et des dynamiques locales.
Pour formaliser le partenariat entre l'intercommunalité et l'association, une convention avait été signée en 2003. Il s'agit aujourd'hui de la remettre à jour, en intégrant les nombreuses évolutions intervenues depuis 10 ans.
Aussi, il est proposé une nouvelle convention globale, qui a pour objet de fixer les modalités pratiques et financières du partenariat entre le Pays Voironnais et l'association le Relais Ozanam.
Elle définit les conditions du partenariat dans le cadre des missions confiées par le Pays Voironnais au Relais Ozanam, et fait appel aux compétences de l'association en termes de gestion des structures, d'accompagnement social, d'ingénierie, notamment dans le cadre de l'adaptation de l'offre à la demande. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

En réponse à Fabienne BLACHOT-MINASSIAN, Alyne MOTTE indique qu'il y a plusieurs sortes de logements. Tout d'abord, le Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) qui accueille les jeunes jusqu'à 30 ans, pour cela nous avons un conventionnement avec le CGI. Ensuite nous avons le Logis des Collines qui accueille des personnes en grande difficulté, qui viennent et séjournent de 6 mois à un an. Le Logis des Collines reçoit également dans l'urgence des « passagers » pour 48 heures maximum parfois un peu plus. Il y a également le Logis du Grand Champ avec des personnes qui ont des dettes de loyer, ont eu un accident de la vie et qui rejoignent ensuite le droit commun, et sont placées dans les commissions locales du CLH.

Cécile HUMEAU demande à Alyne MOTTE si elle fait partie du Conseil d'administration du relais Ozanam au titre du Pays Voironnais ? Il lui est répondu par la positive.

Jean-Paul BRET fait remarquer, à tous ceux qui parfois font le procès au Pays Voironnais de ne pas s'investir assez dans le social, que ce dernier investit par cette délibération, 165 000 € en fonctionnement par an et 30 000 € dans la délibération précédente « Un Toit pour tous », soit 195 000 € de fonctionnement, sans compter l'investissement.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Demande de garanties d'emprunts accordées à la SEMCODA afin de financer l'acquisition de 6 logements locatifs (4 PLUS – 2 PLAI) ainsi que 10 logements en accession situés à Rives «Avenue Jean Jaurès».

Il est proposé d'accepter la demande de garanties d'emprunts à la SEMCODA concernant l'acquisition de 6 logements locatifs (4 PLUS – 2 PLAI) ainsi que 10 logements en accession situés à Rives « avenue Jean Jaurès », et d'autoriser le Président à signer tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

C – Foncier

Sortie de portage foncier : cession à la commune de Velanne.

Jérôme BARBIERI, vice-président à l'aménagement du territoire, à la planification et au foncier, précise qu'en 2011, la commune de Velanne a sollicité la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais pour le portage foncier d'un tènement immobilier d'une contenance totale de 1 208 m², situé au lieudit La Passadière, anciennes propriétés de Monsieur André COURDENT, comprenant une grange en pisé. Ces parcelles ont fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 23 mai 2011. La commune a décidé, par délibération en date du 17 juin 2011, de préempter sur cette vente au prix de 62 000 euros (compris la commission d'agence à la charge du vendeur de 6 000 euros). L'avis de France Domaine donne une valeur du bien à 55 000 €. La commune a donc acquis ce bien par acte en date du 14 septembre 2011 et l'a revendu au Pays Voironnais par acte du 14 novembre 2011.

La sortie de portage est prévue en 2014. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet global d'aménagement du centre village et permet de répondre à l'objectif poursuivi par la commune de proposer du logement social sur son territoire (ceci en conformité avec les orientations du Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais). Les terrains seront revendus à la commune qui souhaite conclure un bail à construction avec l'opérateur. L'opération sera réalisée en RT 2012, elle obtiendra de fait le niveau BBC prévu dans la délibération du 24 novembre 2009. Aussi, en application des règles du dispositif de portage foncier, le calcul de la décote foncière du Pays Voironnais est le suivant : 200 € x 433,71 m², soit 86 742 €, avec un plafonnement à 50 % de la valeur du foncier, soit 31 000 €.
Les parcelles cadastrées AC 114 et 189 seront cédées à la Commune de Velanne au prix de 32 193,91 €.
Dans le cadre de cette opération de logement social, les intérêts d'emprunt facturés en 2012 et 2013 sont remboursés à la commune, soit 960,51 euros.
Il est proposé de donner un avis favorable aux conditions de sortie de portage par la cession à la commune de Velanne.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

D – Aménagement opérationnel

Création d'un service d'assistance technique aux communes en remplacement de l'ATESAT.

Anthony MOREAU, vice-président à l'aménagement urbain et opérationnel, indique que l'ATESAT, Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire, est un service de prestations d'ingénierie publique dont bénéficient de droit, sur leur demande, certaines communes et leurs groupements sans avoir besoin de passer un marché public.

La loi MURCEF du 11 décembre 2001 engage l'État auprès des petites communes (dont la population est inférieure à 10 000 habitants) ou des petites intercommunalités, en fonction de leur revenu fiscal par habitant (potentiel fiscal), pour apporter l'aide des DDT (Direction Départementale du Territoire, ex DDE), pour tous travaux hors secteur concurrentiel.

La loi de finances 2014 a annoncé la disparition de l'aide de l'État aux communes. « Art 66 II ; Les communes et groupements de communes ayant bénéficié en 2013 de l'ATESAT peuvent obtenir, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2015, l'appui des services de l'État pour l'achèvement des travaux et des missions d'assistance technique qui le nécessiteraient, selon des modalités définies par convention signée entre le représentant de l'État dans le département et, selon le cas, le Maire ou le Président du groupement ».

Ainsi, les communes ne peuvent plus obtenir de nouvelles conventions avec l'État depuis le 1er janvier 2014. Seuls les dossiers engagés auparavant sont poursuivis. Il s'agit donc d'un désengagement programmé de l'État.
Au cours du précédent mandat, certaines communes se sont manifestées auprès du Pays Voironnais pour que la Communauté joue un rôle et puisse intervenir dans ce domaine.
Le Buex avait donné son accord pour créer un groupe de travail, piloté par les services du Pays Voironnais. Un Comité de pilotage a eu lieu le 5 février 2014.

<u>Les missions actuellement exercées dans le cadre de l'ATESAT</u> :

Le contenu de la mission d'assistance est précisé par le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002.
Il s'agit globalement de missions de solidarité auprès des petites collectivités ; de missions de conseil et d'appui en amont des projets dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Trois domaines sont concernés : la voirie, l'habitat et l'urbanisme.

Les objectifs sont :
- Organiser un service communautaire avec des prérogatives et missions identiques à celles de la DDT. Ce service sera rattaché au service Aménagement Opérationnel.
- Organiser une alternative à la disparition programmée de l'ATESAT par le développement de la prestation d'ingénierie aux communes en s'appuyant sur les moyens actuels, le projet de mutualisation à développer et des moyens éventuels supplémentaires à venir.

- Créer le service intercommunal d'assistance technique à destination des communes éligibles au 1er janvier 2015.

Le bilan et les moyens actuels :
26 communes du Pays Voironnais (sur 34) sont actuellement éligibles à l'ATESAT.
Au sein de la DDT, sont actuellement affectés à ces missions d'aide technique : 1,25 ETP : Technicien et 1 ETP : Dessinateur-projeteur.

Les moyens à prévoir pour la création de ce service
Ce service sera intégré au service Aménagement Opérationnel et pourra ainsi profiter d'une réelle mutualisation de certaines ressources humaines ou matérielles existantes.

Des recrutements sont nécessaires, représentants 2 équivalents temps plein :
1 ETP : Technicien assistance aux communes et 1 ETP : Dessinateur-Projeteur.
Le technicien de la DDT actuellement en charge du service a demandé son intégration au Pays Voironnais.
La dessinatrice-projeteuse de la DDT actuellement affectée à ce service n'a pas demandé son intégration au Pays Voironnais. Un recrutement est en cours.

Il convient donc de créer 2 postes :
- un poste permanent à temps complet de technicien principal de 1e classe pour occuper les fonctions de technicien d'assistance aux communes
- un poste permanent à temps complet relevant d'un cadre d'emplois de la catégorie C (cadre d'emploi d'adjoint technique territorial ou d'agent de maîtrise) pour occuper les fonctions de dessinateur – projeteur.

Moyens matériels :
Mise à disposition de : 1 bureau sur le site d'Ecocité, 1 véhicule de service, du mobilier de bureau, du matériel informatique (ordinateur, logiciels, traceur), du matériel de téléphonie.

Moyens financiers :
Dépenses en investissement estimées à prévoir au budget primitif 2015 pour l'installation du service : 36 500 euros.
Dépenses en fonctionnement estimées à prévoir en 2015 pour l'installation du service : 10 000 euros.
Masse salariale estimée à prévoir en 2015 pour le fonctionnement du service : 90 000 euros.
Estimation du coût de revient annuel du service aux communes : 120 000 euros.

Le coût du service est de 120 000 € par an. Il est proposé que ce montant soit pris en charge à 50 % par les 26 communes bénéficiaires et à 50 % de façon mutualisée au niveau des 34 communes, via une ponction de la Dotation de Solidarité Communautaire.

La première ponction, sur les 26 communes bénéficiaires uniquement, ampute leur enveloppe de 7,25 %.
La seconde ponction, sur les 34 communes, ampute l'enveloppe globale de 2,36 %.

En synthèse, voici l'évolution de la DSC pour 2015 suite à la prise en charge de l'ATESAT par le Pays Voironnais :

	COMMUNES	DSC 2014	Impact 2 parts sur DSC	Financement total par commune
Communes bénéficiaires de l'ATESAT	BILIEU	30 589 €	27 718 €	-2 871 €
	CHARANCIEU	29 433 €	26 671 €	-2 762 €
	CHARAVINES	34 537 €	31 296 €	-3 241 €
	CHARNECLES	36 223 €	32 824 €	-3 399 €
	CHIRENS	44 604 €	40 418 €	-4 186 €
	LA BATIE DIVISIN	33 179 €	30 065 €	-3 114 €
	LA BUISSE	53 417 €	48 404 €	-5 013 €
	LA MURETTE	39 943 €	36 194 €	-3 749 €
	LE PIN	34 954 €	31 674 €	-3 280 €
	MASSIEU	29 431 €	26 669 €	-2 762 €
	MERLAS	25 194 €	22 830 €	-2 364 €
	MONTFERRAT	39 182 €	35 505 €	-3 677 €
	PALADRU	26 103 €	23 653 €	-2 450 €
	POMMIERS LA PL.	27 229 €	24 674 €	-2 555 €
	REAUMONT	26 495 €	24 009 €	-2 486 €
	ST AUPRE	32 361 €	29 324 €	-3 037 €
	ST BLAISE DU BUIS	28 913 €	26 200 €	-2 713 €
	ST BUEIL	28 714 €	26 019 €	-2 695 €
	ST CASSIEN	24 670 €	22 355 €	-2 315 €
	ST GEOIRE EN VALD.	51 378 €	46 556 €	-4 822 €
	ST JULIEN DE RATZ	19 135 €	17 339 €	-1 796 €
	ST NICOLAS DE M.	21 971 €	19 909 €	-2 062 €
	ST SULPICE DES R.	24 526 €	22 224 €	-2 302 €
	VELANNE	24 848 €	22 516 €	-2 332 €
	VOISSANT	20 205 €	18 309 €	-1 896 €
	VOUREY	40 341 €	36 555 €	-3 786 €
Communes non-bénéficiaires de l'ATESAT	COUBLEVIE	79 881 €	78 043 €	-1 838 €
	RIVES	128 169 €	125 219 €	-2 950 €
	MOIRANS	352 770 €	344 651 €	-8 119 €
	ST ET. DE CROSSEY	59 605 €	58 233 €	-1 372 €
	TULLINS	185 025 €	180 767 €	-4 258 €
	VOREPPE	422 712 €	412 984 €	-9 728 €
	VOIRON	547 324 €	534 728 €	-12 596 €
	ST JEAN DE M.	64 048 €	62 574 €	-1 474 €
TOTAL		**2 667 109 €**	**2 547 109 €**	**-120 000 €**

Sur la base de ces éléments, et après avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire, Urbanisme et Logement du 27 novembre 2014, et du Comité Technique (instance de représentation du personnel) du 28 novembre 2014, il est proposé d'approuver cette création de service, et les créations de poste nécessaires et d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions conséquentes.

Patrick CHOLAT note qu'effectivement, nous sommes là sur le deuxième sujet de service organisé par le Pays Voironnais à l'attention des petites communes. Dans cette délibération, nous sommes sur un sujet qui était quand même facturé par l'Etat jusqu'à présent. On avait parlé jusqu'à présent du principe de conserver cette ATESAT pour les petites communes dont les services techniques sont minimum voire inexistants dans certains cas, sans jamais parler de coûts. Les coûts ont été abordés uniquement en fin de réunion sur l'ADS le 19 novembre dernier. Il trouve que l'on n'a pas eu assez de discussions à ce sujet là. Il pense que le coût présenté est largement estimé, même s'il n'a pas assez de détails pour savoir si ces 120 000 € sont justifiés ou non. Cela pose un souci car il a un budget très serré sur sa commune et un service qui coûtait 1 500 € pour la Buisse, est proposé dans cette délibération à plus de 5 000 €. Et encore, sa commune ne faisait pas appel systématiquement chaque année à l'Etat. Il ne sait

pas convaincre son Conseil municipal de cette dépense. Il souhaite que l'on continue à discuter sur le sujet mais ne souscrit pas en l'état actuel à ce qui est proposé pour la commune de la Buisse.

Michel CUDET rebondit sur les dires de Patrick CHOLAT. Le coût est très élevé pour une commune comme Saint Geoire en Valdaine. Il n'a jamais utilisé l'ATESAT pour sa part. Il ne dit pas qu'il ne va pas jouer la solidarité mais en l'état, vu comme les chiffres sont présentés, le sujet mérite réflexion. Il est tout à fait d'accord avec Patrick CHOLAT et d'autre part, il faut savoir de quoi il s'agit exactement. Certes, des communes n'ont pas les moyens de faire des études, mais il y a des bureaux d'études comme Alp'Etudes, en capacité de prendre le relais. Il faut laisser une certaine liberté aux communes. Il demande donc à ce qu'il y ait une réflexion plus poussée.

Jean-Paul BRET pense que certains ont la mémoire courte et on ne peut plus faire marche arrière. Quand l'Etat a annoncé qu'il se désengageait, beaucoup de petites communes ont crié « Au secours, comment allons-nous faire ? ». Quand on a proposé d'embaucher Marc BOIZARD qui connaît par cœur toutes les communes du territoires ou presque, tout le monde a été d'accord. Cette personne a besoin d'une assistante dessinatrice, sa collaboratrice ne l'ayant pas suivi, un recrutement a été lancé. Si ce recrutement se fait à moindre coût, on fera une économie. Le Pays Voironnais n'ayant nullement l'intention de faire du bénéfice sur le dos des communes, on affinera alors le prix quand on aura finalisé la mise en place du service, qui doit être effectif au 1er janvier 2015. Il regrette que ces réactions arrivent maintenant.

En réponse à Patrick CHOLAT et Michel CUDET, Dominique PARREL note que sa commune, comme d'autres, n'a pas droit à l'ATESAT. Pour tous ses travaux, il paie une maîtrise d'oeuvre dont le montant s'élève entre 8 et 10 % du coût total des travaux. Pour une commune comme Coublevie, qui n'effectue pas beaucoup plus de travaux que les communes de la Buisse et Saint Geoire en Valdaine, le montant est bien au-delà de ce que les communes de la Buisse et Saint Geoire en Valdaine pourraient dépenser dans le cadre de l'ATESAT. Un mauvais calcul est donc fait.

Patrick CHOLAT précise que sa commune fait également appel à des maîtres d'oeuvre et en connaît le coût. Jusqu'à présent, l'ATESAT ne faisait pas de maîtrise d'oeuvre car cela était concurrentiel. L'ATESAT intervenait plutôt sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il faut aussi s'entendre sur ce que pourra faire le futur service du Pays Voironnais.

Dominique PARREL veut bien parler d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) mais le coût est le même.

Anthony MOREAU précise que dans ce qui était facturé par l'Etat dans le précédent dispositif, pour un coût global de 120 000 € tel que défini, c'était uniquement 10 000 € facturés à l'ensemble des communes du Pays Voironnais pour une année. L'Etat considérait être dans une assistance de solidarité aux petites communes et dans ce cadre là, il ne pouvait pas faire financer l'ensemble du dispositif par les petites communes. Ce qui explique qu'avant la commune de la Buisse avait le sentiment de payer 1 500 € mais la facture pour l'Etat était bien celle indiquée aujourd'hui dans notre délibération et qui est l'estimation pointue du coût du service. Il a été indiqué que ces chiffres avaient été soumis rapidement, mais il souhaite attirer l'attention sur le fait que le dossier a été présenté en détail en commission Aménagement le 29 novembre dernier. Chacune des communes étant représentée dans cette instance, et des réponses ont été apportées aux questions.

Julien POLAT rappelle que nous sommes encore face à un désengagement insupportable de l'Etat, qui se cumule aux autres : ATESAT, ADS, réforme des rythmes scolaires. Ce sont des décisions votées par le Gouvernement et payées par les communes. On nous transfère des charges tout en diminuant des dotations. Il est heureux que cette présente situation soit l'occasion de faire une démonstration de solidarité, que les communes non directement concernées comme la sienne, sachent se mobiliser pour que l'on soit solidaire. Il espère que rapidement l'ensemble des élus locaux sauront faire montre de solidarité de manière beaucoup plus large pour dire stop. Nous sommes déjà tous en difficulté pour élaborer nos budgets de l'année prochaine. Il rappelle que les coupes dans les dotations vont se réitérer dans les mêmes proportions en 2016 et 2017. Pour sa part, il va en 2017 bâtir un budget sur sa commune avec 1 650 000 € en moins par rapport à 2014 et avec des charges transférées supplémentaires. Il ne faut pas alors s'étonner que la commande publique s'effondre, si les communes n'arrivent pas à assurer la sanctuarisation de leurs investissements et si on a dans la rue des artisans, des agents du BTP sans travail. Ce troisième effet « Kisscool » sur le chômage et l'impact de la crise va être terrible. Nous sommes encore une fois en train de nous substituer et traiter des questions que nous ne devrions pas avoir à traiter, c'est injuste et il espère que cela ne va pas créer des fractures entre nous. Tout cela n'est pas anodin.

Denis MOLLIERE remercie par anticipation, car il ne doute pas que cette délibération soit votée, la participation des communes qui ne bénéficient pas de l'ATESAT. C'est une démonstration importante de solidarité, d'autres seront à faire sur le mandat. Il ne faut pas rater cette première marche.

Jean-François GAUJOUR indique que le coût de l'ATESAT sur sa commune était jusqu'à présent de 0 €. Par solidarité, sa commune va participer à cette mutualisation. Par ailleurs, comme il l'a indiqué en Conseil privé, on a vraiment les 1ers sujets de mutualisation qui sont à l'échelle du territoire et des 34 communes et il regrette que les 34 communes ne participent pas à cette mutualisation, que ce soit pour l'ADS ou l'ATESAT.

Gérard SIMONET indique que sa commune, qui initialement ne souhaitait pas voter cette délibération, la votera ce soir. On est face à un désengagement de l'Etat comme l'a très bien expliqué Julien POLAT, et au titre de la solidarité, il est important d'y arriver. 2015 va être une année très difficile pour les grosses communes. Il s'était permis de dire à une époque : *« Mieux vaut être maire d'une petite commune qu'on croyait pauvre, que maire d'une grande commune qu'on croyait riche ».* Cette phrase est de plus en plus vraie. Pour Moirans, le désengagement de l'Etat, pour un budget de fonctionnement de 11 M€, va représenter 460 000 € en 2015. La masse salariale pour Moirans ne représente que 55 % du budget de fonctionnement. Quand la masse salariale dépasse les 59 %, il faut commencer à se faire du souci et dans les années à venir, il va falloir être très vigilant. La solidarité est importante. Quand il était jeune élu, la commune de Saint Jean de Moirans a été sauvée par l'intercommunalité, quand les 3R ont fermé, Ruby notamment. Il faut s'en souvenir et peut-être dans quelques mois, quelques années, les petites communes auront à participer pour sauver les plus grandes. Concernant la masse salariale, il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle, nous avons un grand nombre d'ETP et le statut de nos fonctionnaires fait que, pour certains, ils sont immuables. Ce n'est pas une attaque envers les fonctionnaires. Sa commune, qui s'est substituée à l'Etat pour instruire ces dossiers en direct, a 4 ETP dont 1 à très haut niveau. La commune de Moirans votera par solidarité envers les petites et moyennes communes cette délibération. Cela montre qu'en Pays Voironnais, il y aura 34 communes ayant envie de travailler ensemble.

Michel CUDET a bien entendu le message de Gérard SIMONET. Quand il parle de coût assez élevé et qu'il n'a pas eu l'opportunité d'utiliser l'ATESAT, il ne souhaite pas recevoir de leçon. Il a bien voté l'ADS et est concerné par la mutualisation. Toutefois, sur l'ATESAT est-il possible, plutôt que d'amputer la DSC, de faire une facturation différente ? Au fil de l'eau, on commence à 120 000 €, et on retire X € à chaque commune au départ, où irons-nous en cas d'évolution ? Une facturation différente permettrait aux élus de savoir ce qu'ils paient.

Jean-Paul BRET note que l'on a déjà parlé maintes fois de ce sujet. Sur quelle base ferait-on une facturation à part ? S'il faut que Marc BOIZARD note tous ses déplacements, toutes ses heures, il faudra un ½ temps de secrétariat pour tenir son planning et établir les factures. On a convenu qu'il valait mieux un forfait, la solution retenue inclut la solidarité, les communes n'utilisant pas l'ATESAT vont en payer à peu près le tiers. Cette démarche est vertueuse et solidaire à l'égard des petites communes. Il ne faut pas remettre en cause cette bonne démarche.

Patrick CHOLAT ne souhaite pas que l'on se méprenne sur son intervention. Effectivement, il reconnaît que le fait que l'ensemble des communes participent à ce service est un très bon signal et un signe de solidarité à laquelle il tient énormément au sein du Pays Voironnais. Il a eu l'occasion de le démontrer. Il est cependant le maire d'une commune moyenne avec des moyens limités, une capacité d'auto-financement très limitée et qui fond comme neige au soleil, avec la DGF qui diminue, l'ADS et l'ATESAT. 5 000 € représentent une grosse somme pour sa commune.

Jean-Paul BRET lui répond que les montants sont élevés pour tout le monde.

Bruno CATTIN est frustré que l'ensemble des communes ne participe pas à l'ADS et l'ATESAT. Pour l'ATESAT, il souligne l'effort des communes qu'il visait, en acceptant une participation financière. Sur l'ADS, il espère que l'on arrivera très vite à ce que la mutualisation concerne les 34 communes. Cela sera un signal encore plus fort.

Gérard SEIGLE-VATTE note que toutes les communes ont leur difficulté. Il faut aussi être clair entre nous. Nous entrons dans les premiers éléments de la mutualisation que nous souhaitons tous. La mutualisation passe par le collectif. Il y a eu des élections et il a beaucoup utilisé Marc BOIZARD avec ses compétences. Cette personne est compétente et a beaucoup apporté sur sa commune. Si on peut mutualiser les compétences de bons collaborateurs, on s'y retrouvera tous. Il votera cette délibération même si sa commune, financièrement, ne se porte pas mieux que les autres.

Adopté (71 pour, 0 opposition, 4 abstentions)

4) Développement économique, emploi et formation

A – Développement économique

Plan d'action 2014 et convention de partenariat filière sport, loisirs, santé/bien-être avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère.

Julien POLAT, 1er vice-président aux implantations économiques, à l'animation économique, commerciale et artisanale, informe que dans le cadre du développement de la filière sport loisirs santé bien-être, le Pays Voironnais qui participe aux côtés de la METRO et du Conseil Général de l'Isère, a confié aux Chambres consulaires des missions d'étude qui viennent en soutien à cette action stratégique du Pays Voironnais.
L'action a permis l'identification d'acteurs de la filière et également de fédérer des acteurs du même secteur : entreprises, prestataires, consultants, centre d'études, comité local, clusters.
Des projets de développement de produits ont pu émerger dans les entreprises et des valorisations ont pu être entreprises par la participation au Prix Inosport.
Afin de continuer dans cette ligne directrice, nous avons, avec l'ensemble des financeurs, entrepris pour 2014 une collaboration avec les 2 chambres consulaires (CCI et CMAI) permettant de toucher un plus grand nombre d'entreprises de la filière sur le territoire.

Les résultats attendus sont : 1 liste d'entreprises artisanales ayant une activité dans le secteur du sport, 10 visites et accompagnements individuels d'entreprises, 3 ateliers thématiques, un relais vers les événements locaux, régionaux et nationaux, une veille technique et économique.
Le coût prévisionnel de l'action est évalué à 27 680 €. La METRO participera à hauteur de 11 400 €, le Pays Voironnais à hauteur de 2 500 €, la CMAI à hauteur de 8 780 € et les autres partenaires à hauteur de 5 000 €.
Le plan d'action étant planifié pour l'ensemble de l'année 2014 et la thématique de la convention étant étendue, il est proposé de signer une nouvelle convention et d'assurer la participation du Pays Voironnais à hauteur de 2 500 €.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

B – Aménagement et commercialisation

Aménagement de la zone d'activités du Roulet à Coublevie : validation de l'avant projet (AVP).

Dans le cadre de sa compétence développement économique, le Pays Voironnais a aménagé en 2006/2007 la première tranche de la zone d'activités du Roulet sur la commune de Coublevie. Ce premier aménagement a permis d'accueillir le centre technique du Pays Voironnais ainsi que d'autres activités comme « AQUAZEN ». Dans la continuité de cette première phase, cette nouvelle opération a pour objectif de réaliser l'extension de la zone d'activités du Roulet.
A l'origine, la vocation de la zone d'activités du Roulet est d'accueillir les activités tertiaires et de service, et à titre exceptionnel les entreprises artisanales si elles ne génèrent pas de nuisances. Avant de lancer les travaux d'aménagement, il est de notre responsabilité de réinterroger cette vocation pour la replacer dans son contexte à la fois économique mais aussi urbain.

- Estimation sommaire de la solution proposée : 345 463,00 € H.T
- Forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre : 20 851,11 € HT
- Planning prévisionnel.

Le démarrage des travaux est prévu pour début septembre 2015 pour une durée d'environ 4 mois. Toutefois, cette phase opérationnelle est conditionnée à l'obtention du Permis d'aménager et au fait que nous n'aurons pas à réaliser une étude d'impact après demande d'avis au cas par cas à la DREAL.

Il est proposé d'autoriser le Président à valider l'AVP de la ZA du Roulet réalisé par Alp'Etudes et d'arrêter le forfait définitif de rémunération ; lancer les appels d'offres des travaux et signer les marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

ZA Parvis 2 : définition des modalités de concertation au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

L'extension de la ZA Parvis, située sur la commune de Voiron le long de la rocade ouest (RD 1076) répond à la nécessaire disponibilité de l'offre foncière sur cette partie de territoire.
Les vocations visées sont l'accueil des PME-PMI, des fonctions tertiaires.
Sur le secteur, une première étape du futur aménagement de la zone a été passée avec l'implantation de l'activité de l'entreprise Budillon-Rabatel.
Au regard de la nature du projet de création de cette nouvelle voirie, il convient de s'inscrire dans les dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme qui fixent les principes d'organisation de la concertation pour les opérations d'aménagement.
Cette concertation associera les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par l'élaboration du projet.
Elle prendra la forme d'une information sur le projet, diffusée dans les journaux locaux et sur les sites Internet de la Ville de Voiron et de la Communauté du Pays Voironnais ; d'une réunion publique ; de la mise à disposition en Mairie de Voiron et au siège de la Communauté du Pays Voironnais de deux registres permettant de recueillir les observations du public.
Un dossier présentant le projet d'aménagement sera mis à disposition du public préalablement à la 1ère réunion de concertation.
La période pour le déroulement de cette phase de concertation est prévue de janvier à mars 2015.
Il est proposé de valider les modalités de la concertation.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

ZA Parvis 2 : validation du périmètre de la DUP.

Anthony MOREAU propose de revenir au périmètre validé précédemment à la modification actée par délibération 13-335 du 26 novembre 2013, et de réintégrer la parcelle AP 322 (parcelle chaufferie) dans le périmètre de la DUP. Il est proposé de donner un avis favorable à ce périmètre.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

C – Animation économique

Convention financière relative à l'organisation du festival de cirque à Voiron en 2015.

Julien POLAT informe que le Festival international du cirque a été créé en 2002 ; cet événement attire plus de 17 000 spectateurs par an. Durant quatre jours, plus de 80 artistes venant du monde entier défilent pour présenter leur numéro au public et à un jury composé de célébrités, d'élus, et d'enfants. Après deux jours de sélection, seuls 14 numéros seront retenus pour la finale du samedi soir où un seul d'entre eux sera récompensé.
Accueillir un événement d'une telle envergure présente ainsi de nombreux avantages pour Voiron et le Pays Voironnais. L'organisation de ce festival permettra de créer une dynamique économique, culturelle et populaire pour l'ensemble du territoire. Elle renforcera la notoriété de Voiron et du Pays Voironnais à l'échelle régionale, voire nationale et internationale. Enfin, au même titre que la Foire de la Saint Martin, cet événement viendra compléter et diversifier le calendrier des animations proposées aux Voironnais qui vivront alors au rythme du festival pendant plusieurs semaines.

Le Festival international du cirque représente :
- 17 000 personnes accueillies chaque année,
- 14e édition en 2015,
- Une notoriété internationale,
- 4 jours de spectacles réunissant plus de 80 artistes venus du monde entier,
- Un jury d'exception composé de Gérard Louvin, de Guy Chanal, de célébrités, d'élus et d'enfants,
- La participation fidèle de Jean-Pierre Foucault, le « Monsieur Loyal » attitré de l'événement

L'implantation du Festival international du cirque à Voiron permettra de développer :

- Une capacité d'accueil de 3 500 personnes équivalente à celle du Palais des sports de Grenoble,
- Une équipe de 100 personnes mobilisées durant les quatre jours de festival dont une quarantaine recrutés sur le territoire (gardiens, hôtesses),
- Un emplacement stratégique bénéficiant d'une excellente desserte routière et de stationnement,
- Un chapiteau 16 mâts de 4 000 m²,
- Un chapiteau VIP de 16m rond de 200 m2

Considérant que les arts du cirque réunis dans ce festival présentent un intérêt public à caractère économique mais aussi culturel, il est demandé d'autoriser le Président à signer la convention, au côté de la ville de Voiron, avec la société organisatrice GC PRODUCTIONS.

Julien POLAT précise que ce sont des circonstances très particulières qui nous conduisent à pouvoir profiter de cet événement. C'est la décision prise par le maire de Grenoble de mettre un terme à la convention liant la ville à l'association de gestion du Palais des sports. Il a estimé que le Palais des sports n'accueillait pas suffisamment d'événements chaque année au regard de ce que cela coûte à la ville de Grenoble. Cela signifie que les événements qui étaient accueillis dans ce cadre se retrouvent sans équipement pour les accueillir. C'est le cas du festival international du cirque, des trois jours cyclistes. De nombreuses études démontrent qu'un festival bien implanté, jouissant d'une notoriété déjà établie, rapporte 7 à 8 fois ce qu'il occasionne comme investissement de la collectivité. Créer un festival ex-nihilo nécessite de bâtir sa réputation, ce qui peut prendre des années. L'opportunité d'un transfert de festival est exceptionnelle. Il faut se réjouir de ce transfert, cela va nous permettre d'asseoir l'identité, la marque et l'image du Pays Voironnais au-delà ce ses frontières. Il est très enthousiaste et a proposé au Président que l'on puisse construire un partenariat entre la ville et le Pays Voironnais pour pouvoir partager la charge de cet investissement. La participation s'élève à 150 000 €, prise en charge à 50 % par le Pays Voironnais et 50 % par la Ville. Le budget total du festival est de l'ordre de 600 000 €, pris en charge par le producteur du festival. Ce producteur fonctionnait au titre du Palais des sports et a monté une structure autonome pour pouvoir continuer à prendre en charge la production du festival. C'est lui exclusivement qui assume le risque financier. Si le festival est déficitaire car il ne trouve pas son public ou s'il y a des dépenses supplémentaires, c'est lui qui « boit le bouillon ». Nous ne nous engageons pas au-delà de la convention. Par rapport au modèle de convention transmis avec la note d'analyse, il y a quelques modifications car on a enlevé toutes les indications qui induisaient la reconduction automatique de la convention. On souhaite avoir la liberté de décider à chaque fois de reconduire le principe, même si on souhaite sédentariser ce festival sur le territoire.

Intervention de Franck PRESUMEY

« Je suis extrêmement gêné par cette délibération.

En préambule, je voudrais dire deux choses :

1) *Je considère ce festival du cirque comme un événement culturel. Le cirque est un spectacle vivant à part entière et se situe de façon évidente dans le champ culturel.*
2) *Je suis satisfait que l'on admette qu'un événement culturel a un impact économique. Tous les événements culturels ! J'ai toujours défendu cette idée et je suis favorable sur le principe à ce type de manifestations qui peuvent donner une identité culturelle au territoire. Même si je suis sceptique sur les retombées économiques directes sur l'ensemble du territoire !*

Je suis donc d'abord gêné sur la forme.
Je ne comprends pas pourquoi cette décision n'a pas été discutée en commission culturelle. Je suis d'ailleurs intervenu mercredi dernier pour demander que cela soit fait.
Ce dossier n'a pas non plus été évoqué lors de la commission économique.
J'ajoute qu'il aurait pu aussi être discuté lors du CA de l'EPCC Grand Angle de jeudi dernier, l'EPCC étant l'outil de diffusion du spectacle vivant du PV.
Je suis d'autant plus surpris que le processus démocratique de nos instances fonctionne plutôt bien. Pourquoi a-t-il dysfonctionné sur ce sujet ?
D'autre part, il faut préciser que la commission culture travaille depuis quelques semaines sur une prise de compétence culturelle. La question des événements culturels est bien sûr abordée. Je trouve que cette décision hâtive et non concertée est quelque peu méprisante pour le travail effectué par la commission et les acteurs culturels du territoire. Ce malaise a été d'autant plus ressenti que la plupart des acteurs culturels ont appris cette décision dans la presse.

J'ai aussi quelques questions sur le fond.
Même si je ne suis pas opposé au principe de cet événement, j'ai quelques interrogations :
Le statut de l'entreprise (SASU) créée le 23 septembre 2014 ? Son objet social ?
Quelles sont les modalités d'attribution de ce type de convention ? (marché public ?)
Le budget ? Celui qui est présenté est ridiculement imprécis !
Quelle est sa politique tarifaire ? Question de l'accès pour tous ?

Quel est son projet de rayonnement sur le territoire ?
La convention
Prise en charge des moyens matériels : quel chiffrage ?
Responsabilité de la sécurité extérieure : quel chiffrage ?
Versement de la subvention très en avance (trésorerie !)
Attribution de places (1500) : à qui ? Pour quel montant ?
Engagement de deux ans !

D'autre part, et plus largement, je souhaite que soit posée la question d'autres événements culturels. J'estime que l'attractivité culturelle passe par une politique globale des événements, un maillage du territoire. Un événement phare comme celui-là est pertinent, mais il doit être accompagné d'autres événements, plus proche des citoyens, plus accessibles. On aide toujours ce qui se voit, ce qui est beau, médiatique, avec des salons VIP ! Mais dans le domaine culturel, ne faut-il pas aussi aider dix projets à 7 500 €, ou trois à 25 000 € ! Et il y en a dans le Pays Voironnais …
À ceux qui pensent que le Grand Angle pourra jouer ce rôle, je les informe que le budget 2015 est très serré, et que malgré la volonté de la directrice et des élus de délocaliser des spectacles, les conditions budgétaires ne le permettront pas.
Ce qui me gêne dans ce dossier, c'est qu'au final, on ajoute un événement sur la ville centre, sans se préoccuper des projets plus modestes et qui jouent pourtant un rôle primordial dans l'équilibre territorial et son attractivité. C'est peut-être un souci de calendrier, mais pour ma part, pour me prononcer ce soir, j'ai besoin de réponses et d'engagements sur les points que j'ai abordés.

- *Explication sur la méthode démocratique employée,*
- *Questions sur le projet du festival et la convention (statut, budget, projet territorial …),*
- *Engagement sur l'aide du PV à d'autres projets d'intérêt communautaire ».*

Intervention de Cédric AUGIER
« Je pense que je vais déplaire un peu à Monsieur Nicolas CHARLETY, mais en donneur de leçon, Monsieur PRESUMEY, la critique est facile mais l'art difficile. Aujourd'hui, lorsque sur la commune de Tullins, nous avons perdu le festival de la Route de Tullins par votre faute, le festival de la Girafe par votre faute, vous critiquez une action qui a été faite par un élu qui arrive à récupérer un festival qui était organisé dans une grande commune. Je trouve cela lamentable. En parlant de démocratie locale, je pense qu'à Tullins, vous êtes aussi mal-appropriés quand vous cachez les dossiers aux conseillers municipaux. Il faut être exemplaire dans sa commune quand on est élu ».

Julien POLAT revient sur la méthode démocratique. Il est un peu surpris car les élus de toutes les communes ont eu l'opportunité d'être informés quand on en a parlé en commission ressources et moyens du 4 novembre. Il a répondu à des questions à ce sujet lors de cette commission. En tant que Président de la commission économie, ce n'est pas un sujet qui a objet à être inscrit à cette commission. La commission ressources et moyens, au regard du sujet évoqué, est la bonne commission. La commission cultuelle peut l'être également mais pas la commission économie. C'est un événement dont on espère des retombées économiques mais ce n'est pas un événement de portée économique qui justifie d'être inscrit dans la commission économie. Il n'y a pas de loupé à ce niveau.

La commission ressources et moyens s'est tenue en amont des communications de presse. Les élus des communes ont donc été informés avant de l'apprendre par la presse. S'il y avait des absents à la commission, il en est navré mais il souhaite apporter cette précision car il faut quand même remettre les choses dans l'ordre.

En ce qui concerne les retombées économiques, il n'est ni devin, ni magicien, et bien dans l'incapacité aujourd'hui d'établir une liste exhaustive de ce que l'on peut espérer, d'autant plus qu'une partie de ces retombées sont souvent indirectes et difficiles à rattacher immédiatement. Il y en a quand même quelques-unes que l'on peut évoquer : 40 emplois au moins concernant des jeunes recrutés sur le territoire (encadrement, hôtesses, sécurité). L'hôtellerie et la restauration vont bien tourner, ne serait-ce que pour héberger les gens qui travaillent sur le festival, les artistes. Pour cette raison, on a choisi le domaine de la Brunerie en exigeant de l'organisateur qu'il fasse fonctionner le modèle économique de TSF. Il y a aura des retombées auprès de la vie commerciale du territoire et auprès des entreprises. Les comités d'entreprises sont en général assez friands de ce genre de spectacle, pour acheter des places et en faire bénéficier leurs salariés. Concernant les commerçants, le Président de Voiron commerces était présent pour l'annonce de l'accueil de ce festival et a pu faire part publiquement de la satisfaction

des commerçants. Il faudra durant cette année 2015, construire les liens de partenariat que l'on aura entre nos commerces, nos entreprises et le festival. On a un modèle à développer sur cet aspect des choses. Il prend l'exemple de la Chartreuse, il faut qu'elle soit partie prenante du festival, que nous ayons des liens avec les commerces, les restaurateurs, pourquoi pas un menu spécial Cirque. Il faut que l'on construise la vibration de l'ensemble du territoire sur le thème du cirque durant le festival.

En ce qui concerne l'entreprise créée, elle est récente, vu le contexte. Jusqu'à présent le festival était porté au titre de l'association de gestion du Palais des sports, qui est une association qui se retrouve sans objet dès lors que le maire de Grenoble décide de la vider de ce qui faisait sa substance et de ce qui justifiait son existence : avoir la jouissance de l'occupation du domaine public au Palais des sports. L'association de fait ne peut plus rien porter. Le producteur a donc dû remonter une structure de droit privé pour pouvoir continuer à porter le festival. Ce qui justifie la création de cette société. Il est plutôt rassuré que cela s'intègre dans une société nouvelle, montée pour produire le festival, plutôt que rattacher cet événement à une société pré-existante qui aurait sans doute un autre objet et d'autres intérêts. Il n'y a pas d'ambiguïté sur la vocation et le rôle de la société. Cette société produira peut-être d'autres événements dans le futur. C'est cette entreprise qui supporte la part de risques.

Jean-Paul BRET complète en indiquant qu'il s'agit d'un sujet trans-commissions. On a l'habitude de traiter ces dossiers en commission ressources et moyens qui regroupe tout l'Exécutif et tous les maires du territoire. C'est l'instance la plus politique. Et quand on a le temps, et que le sujet le justifie, on passe le dossier en Conseil privé. Il n'y a pas eu défaut de fonctionnement démocratique sur ce dossier. C'est une action promotionnelle qui participe à la notoriété du territoire à la condition que ce festival prenne sa place dans le paysage du Pays Voironnais. Nous sommes prudents, c'est un coup d'essai, c'est un risque pour nous comme pour l'organisateur. Considérer que de Grenoble, on aurait pu passer à Saint Cassien, Réaumont, ou Tullins ou ailleurs, était plus risqué. Voiron a la taille et l'image qui conviennent pour ce type d'événementiel. D'autres territoires investissent sur d'autres projets dans la même idée d'assurer une notoriété, pour exemple une étape du Tour de France coûte plus chère avec des retombées moindres. On soutient un événement, on n'est pas responsable de son budget. Si ce festival marche bien, pourquoi ne pas le reprendre à notre compte. Quand ce festival aura sa place dans le Pays Voironnais, il sera quelque part la propriété du territoire. Il est partisan que l'on fasse cette expérience. Pour qu'il y ait des retombées, il faut qu'il s'installe dans la durée.

Denis MOLLIERE a répondu en commission à Franck PRESUMEY sur ses interrogations. Pour sa part, il espère que ce festival sera pérenne, et que par la suite, il soit traité en commission culturelle. Il pense que cela ne posera pas de problème. Sur la question de fond posée sur les autres festivals, on travaille beaucoup dans la commission sur ce qu'on doit développer comme pratiques culturelles. Il n'y a pas de raison de ne pas s'interroger sur les autres festivals de moindre importance et voire si le Pays Voironnais peut joueur un rôle de facilitateur et de soutien.

Michel CUDET est surpris que l'on revienne sur une décision prise en commission ressources et moyens. Jean-Paul BRET lui précise qu'il n'y a pas eu de délibération, la commission ne prend pas de décision. Michel CUDET explique qu'en commission, tout le monde a parlé d'une excellente initiative. Sur le budget de 230 000 € de rentrée de billeterie, à 20 € en moyenne par personne, cela représente 11 500 entrées sur 4 jours, soit à peu près 2 700 entrées par jour. Ce n'est pas si énorme que cela si les chiffres sont corrects. Sur sa commune, lors d'une fête Médiévale, 6 000 personnes sont venues sur deux jours. Il est très confiant pour cette manifestation à venir.

Guy GUILMEAU indique que le Président sous-estime Saint Cassien qui a une certaine expérience en matière de cirque, qui vient chaque année, même si les retombées sont négatives !

Fabienne BLACHOT-MINASSIAN exprime son étonnement. On a indiqué que le festival du cirque aurait lieu à Voiron en 2015 avant d'avoir voté. Certes il y a des impératifs de calendrier, mais cela l'a un peu choqué. Que se passerait-il si la délibération n'était pas votée ce soir ?

Jean-Paul BRET rappelle les dates données par Julien POLAT, le dossier est passé en commission ressources et moyens le 4 novembre. La presse a relayé l'information au moment du festival, soit vers le 23/25 novembre. Il ajoute que nous n'avons rien signé à ce jour.

Julien POLAT précise que nous sommes dans le cadre de la concrétisation de la convention qui permet d'accueillir l'événement. Il prend l'exemple de Paraboot. Quand on dit que l'on va accueillir cette société,

c'est bien en dernier que l'on vote en Conseil la cession du terrain. On met ensuite en place les procédures administratives qui vont permettre le bon déroulement de leur installation. On n'est pas dans une situation qui sort de l'ordinaire sur cet aspect des choses.

Fabienne BLACHOT-MINASSIAN précise qu'elle veut juste savoir comment fonctionne le Pays Voironnais.

Jean-Paul BRET indique que les commissions donnent une indication. Quand la commission donne un feu vert, on accepte de communiquer. A ce jour, le Pays Voironnais n'est pas engagé, la signature de la convention a lieu ce vendredi.

Gérard SIMONET, afin de couper court à toutes les polémiques entendues ce soir via des débats qui devraient reprendre un peu de hauteur dans cet hémicycle, ne peut que se féliciter de pouvoir saisir ce type d'opportunité qui ne se représentera pas. Pour rassurer la maire de Vourey, si le Pays Voironnais votait « non », il encouragerait Julien POLAT à dégager une majorité à Voiron pour continuer ce festival.

Franck PRESUMEY précise que son intervention n'était pas polémique. Il a eu une réponse sur la commission ressources et moyens. Le climat aurait été plus apaisé si le dossier avait été évoqué. Il se pose des questions sur le projet, il n'est pas contre, il l'a dit à trois reprises, il est même plutôt pour par rapport à l'identité culturelle, par contre il a le droit de se poser des questions sur la façon dont on va le mettre en œuvre. Il a entendu le Président de la commission culturelle dire que ce projet pourrait être travaillé en commission culturelle. Un engagement de l'Exécutif sur ce point là lui conviendrait. Son autre question porte sur l'engagement du Pays Voironnais sur les autres projets d'intérêt communautaire. Il a entendu Denis MOLLIERE dire qu'effectivement ce point allait être travaillé. C'est uniquement ce qu'il demande. Et s'il y a un engagement, il votera cette délibération.

Jean-Paul BRET estime que l'on peut prendre l'engagement que ce soit la commission culturelle qui gère l'attribution des 700 places mises à disposition du Pays Voironnais.

Jean-Yves PENET pense que l'on ne peut pas comparer une étape du Tour de France avec cet événement. Il n'y a qu'un Tour de France suivi par des millions de personnes, par contre il y a plusieurs festivals de cirque en France. Par rapport à la convention, il semblerait que la société ne puisse pas être tenue responsable des dégradations qui seraient occasionnées par la présence du chapiteau, du cirque et des spectateurs. Peut-on imaginer qu'il n'y aura aucun impact sur le site après le passage du cirque ?
Jean-Paul BRET lui répond qu'il va y avoir des réunions techniques avec la ville de Voiron, le Pays Voironnais et TSF. On va demander que toutes les précautions soient prises pour qu'il y ait le moins de dégâts possible. On envisage de travailler durant l'année 2015 sur la recherche d'un autre site, de préférence sur la Brunerie. Le terrain qui va être utilisé a une vocation sportive et on peut craindre quelques ornièrages.

Bruno CATTIN a une vision optimiste et demande si on a un droit prioritaire pour le renouvellement les prochaines années si tout se passe bien. Julien POLAT lui répond qu'à priori oui. Les organisateurs et partenaires nous ont témoigné leur reconnaissance de sauver ce festival car ils n'étaient pas sûrs de pouvoir trouver un point de chute ailleurs. Dans la première version de la convention, un engagement sur trois ans était proposé. Nous avons souhaité être libres pour pouvoir déterminer les choses. Si le festival fonctionne bien, on a un long chemin à faire ensemble.

Jean-Paul BRET précise que début novembre 2015, nous devrons décider de la reconduite ou non du festival, avant même qu'il soit terminé. L'installation du chapiteau se fera début novembre et on connaîtra le nombre de places vendues.

Patrick CHOLAT estime que ce débat est de bonne qualité. Il trouve respectable et normal que de nouveaux élus posent des questions et s'intéressent à ce qui va être voté. Sur le fond, il votera cette délibération. Il considère que cet événement peut avoir des retombées pour la ville de Voiron et le Pays Voironnais. On ne pourra faire qu'un premier bilan très partiel l'année prochaine avant de s'engager pour la reconduction du festival. On s'engage donc en fait pour deux années mais cela ne le gêne pas.

C'est un effort important que concèdent la ville de Voiron et le Pays Voironnais. Le calendrier est un peu bousculé, mais il faut savoir parfois saisir des opportunités.

Denis MOLLIERE, en réponse à Franck PRESUMEY, demande qu'un engagement soit donné pour indiquer que c'est la commission culture qui va porter ce projet dorénavant et qui va aborder le cas des autres festivals.
Jean-Paul BRET lui répond par la positive, tout en sachant que nous sommes partenaires avec la ville de Voiron à 50 %. Il ne pense pas que d'autres communes aient proposé de mettre 75 000 € sur la table.

Michel ROSTAING-PUISSANT aimerait que l'on envisage une autre place que le terrain de rugby pour les parkings. Jean-Paul BRET lui répond que c'est le chapiteau qui sera sur le terrain de rugby. Pour le stationnement, il sera géré côté Blanchisseries et le long des voiries.

Adopté (66 pour, 0 opposition, 9 abstentions)

Demande de subvention au titre de l'année 2015 pour le poste d'Animateur Suivi Parrainage Action 4 « Appui à la création et à la reprise d'entreprise » du Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes (suite à revalorisation du financement de la Région).

Créée en septembre 2000, l'Association Initiative Pays Voironnais est un outil en faveur de la création et reprise d'entreprise. Cette action a été mise en place sous l'impulsion de la Communauté d'agglomération.

Dans le cadre de la politique régionale en faveur de la création et la reprise d'entreprise, et des enjeux en matière de développement économique, un poste de suivi et de parrainage a été créé en 2006.

Son champ d'action s'étend au suivi personnalisé des entreprises financées ainsi qu'à l'animation du parrainage et du club des créateurs (ACCEVE) :

- Le suivi personnalisé consiste à rencontrer les entreprises pour échanger sur leur activité en vue de leur apporter un regard extérieur, et ce durant toute la durée du remboursement du prêt d'honneur.

- L'animation du parrainage consiste à recruter les parrains, analyser les besoins des futurs filleuls et accompagner leur tandem. Le parrain, qui est une personne expérimentée en matière de gestion d'entreprise, épaule bénévolement le porteur de projet dans ses nouvelles responsabilités d'entrepreneur.

- L'animation du Club des créateurs (l'ACCEVE) consiste à animer cette association locale qui propose aux chefs d'entreprises et créateurs un lieu d'échange et d'entraide. L'ACCEVE organise des réunions collectives thématiques en faisant intervenir des professionnels de l'entreprise (expert comptable, cabinet marketing, assureur, banquier…) en vue d'apporter des réponses à des problématiques communes.

Le Chargé de Mission intervient également sur le montage des dossiers concernant les entreprises en croissance qui seront présentés en comité d'agrément Initiative Pays Voironnais.

Il est proposé d'approuver la poursuite de cette action pour l'année 2015, et d'autoriser le Président à solliciter les financements auprès de la Région Rhône Alpes dans le cadre du CDDRA. Le budget prévisionnel pour la période janvier 2015 à décembre 2015 (soit 12 mois) est de 42 100 € (salaires + charges + frais annexes) et la Région sera sollicitée à hauteur de 50%, soit 21 050 €.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

D – Tourisme

Aménagement du délaissé de la Véronnière le long de la RD90 / voie verte au PR 2 + 55.

Christine GUTTIN, vice-présidente au tourisme et à l'agriculture, explique que le projet de halte de détente présenté s'insère dans le contexte global d'aménagement de la voie verte sur la rive Est du lac de Paladru avec comme état d'esprit de proposer des petites haltes de détente pour le public.
Le souhait est de mettre en place une première expérience pour la saison 2015 en corrélation avec l'aménagement du chemin des Marais.
L'espace choisi se situe sur un délaissé du Conseil Général à l'extrémité de l'actuelle voie verte sur un linéaire de 130 ml et 5 ml maximum de large. Les aménagements suivants seront réalisés : reprise du sol, barrière anti chute côté talus / lac, installation de bancs et de jeux sur le thème d'un monstre des

eaux et d'une cloche pour permettre une évocation des légendes du lac et inciter plus tard à poursuivre la déambulation.
Le budget prévisionnel de l'opération (hors ouvertures visuelles) est estimé à 32 800€ HT. Une procédure adaptée de fournitures et de services va être lancée sur cette base afin de permettre une réalisation de l'aménagement au 1er trimestre 2015. En parallèle une demande d'autorisation d'occupation du domaine public à titre gracieux sera formalisée auprès du Conseil Général.
Le projet est également présenté pour demande de subvention à hauteur de 55 % à la commission du programme LEADER

Il est proposé de donner un avis favorable à la poursuite du projet et d'autoriser le Président à : lancer les appels d'offres de la procédure adaptée et signer les marchés correspondants ; solliciter les financeurs pour la recherche de subvention (Leader, Conseil général...) et signer les demandes correspondantes ; formaliser la convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Général et à la signer.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

E – Agriculture

Convention Centre Régional de la propriété forestière-Pays Voironnais.

Gérard SEIGLE-VATTE, conseiller délégué à l'agriculture, indique que le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) est un établissement public, qui a compétence pour orienter et développer la gestion des bois et terrains à vocation forestière des particuliers.
Dans le cadre des modifications de la politique de financement de la Région au CRPF, Ie Pays Voironnais a pu bénéficier d'une mise à disposition pour une durée de 3 ans d'un technicien du CRPF avec un financement de 80 % par la Région et 20 % par le CRPF. Cette convention prend fin au 31 décembre 2014.

Le bilan de ce partenariat est très positif : mise en œuvre du schéma de desserte forestière avec réalisation du projet de piste et route du Cervelong inaugurée le 5 décembre après midi ; suivi d'une dizaine de PLU sur les questions forestières (place de dépôt) ; suivi de la plateforme de Charavines avec identification de l'origine des bois et enquête de satisfaction des apporteurs de bois ; animation et montée en puissance de l'ASA du Cervelong pour le portage des projets de desserte collectifs.

Il est proposé de renouveler la convention avec le CRPF selon les 4 axes suivants : animation Association Syndicale Autorisée du Cervelong, création et amélioration de dessertes forestières sur les secteurs en cours de travail, poursuite du travail sur les PLU, suivi de l'approvisionnement en bois sur la plateforme de stockage de Charavines. Le temps de travail sera de 70 jours sur l'année 2015. Le coût net pour le Pays Voironnais sera au final de 11 480 euros. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention et à demander un financement de 11 480 euros soit 50 % du coût restant au Pays Voironnais auprès de la Région Rhône Alpes dans le cadre du PSADER.

Jean-Paul BRET précise qu'il s'agit d'une dépense nouvelle, financée auparavant par la Région.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Convention PACTE – Métro – Pays Voironnais sur l'alimentation.

En matière alimentaire, l'une des principales questions qui se pose aujourd'hui, est de mettre en adéquation une évolution de la consommation et une offre de produits locaux qui prennent une nouvelle dimension économique en constituant, dans la grande région urbaine, de réelles filières territoriales économiquement viables. Il s'agira ainsi de développer une stratégie d'approvisionnement alimentaire mieux structurée sur le territoire.

Pour ce faire, reprenant des orientations inscrites dans VEGA, il est proposé que le Pays Voironnais, la Métro et le laboratoire « PACTE – Cité des territoires » coopèrent sur cette question afin que les activités de recherche et d'enseignement du laboratoire PACTE apportent des éclairages sur la thématique de la "massification" de la consommation de produits locaux.
Au final, il s'agira de bénéficier du regard « neuf » d'étudiants, jeunes consommateurs préfigurant les modes d'alimentation de demain, tout en disposant d'éléments tangibles d'évaluation des dynamiques territoriales et d'aide à la décision et à l'orientation de l'action publique.

Il est proposé d'approuver la mise en œuvre de la convention entre le Pays Voironnais, la Métro et le laboratoire Pacte pour un coût de 5 000 €. Pour sa part, la Métro a favorablement délibéré le 17 octobre dernier, sur la base d'une participation de 10 000 €.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Animation PSADER 2015 : demande de financement.

Le directeur du service agriculture, forêt, développement rural est mobilisé pour l'équivalent de 40% de son temps de travail pour animer le PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural).
L'année 2014 a vu l'aboutissement de trois projets d'investissements importants qui ont été permis grâce au soutien du PSADER : la légumerie, le magasin de producteurs des 1001 Fermes à Chirens, la réalisation de la desserte forestière du Cervelong à St Sulpice des Rivoires.
Le PSADER est suivi au sein du groupe de pilotage agriculture, alimentation forêt.

Pour 2015, **l**es priorités sont les suivantes : poursuite du travail sur les questions alimentaires (restauration collective, approvisionnement de la légumerie) ; accompagnement pour l'installation et les relations de travail au sein des structures collectives agricoles ; faisabilité de la réalisation d'un bâtiment collectif agricole ou d'une pépinière d'installation agricoles ; poursuite du travail sur la mobilisation des bois en lien avec l'action du CRPF.
Le temps de travail pour la coordination de l'ensemble de ces actions est estimé à 88 jours soit 40% d'un équivalent temps plein.

Il est proposé d'approuver cette action (action 19 du PSADER) pour un coût de 27 110 € et de solliciter une demande de financement auprès de la Région Rhône Alpes et du FEADER pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, pour un montant de 14 910 €, soit 55% du coût total.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Avenant n°1 à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'Agence de Services et de Paiement des mesures de l'axe IV Leader.

Denis MOLLIERE, Président du programme Leader du Pays Voironnais, annonce que dans le cadre du programme Leader 2007, le Pays Voironnais avait décidé d'identifier une ligne dédiée de financement pour des porteurs de projet ayant bénéficié d'un financement Leader. En effet, l'obligation d'apporter un co-financement public obligatoire freine souvent les plus petits porteurs de projets qui peinent à obtenir une aide publique malgré le caractère innovant et intéressant de leur projet. A la demande de l'ASP et pour permettre le paiement d'un dernier projet déjà validé, il est proposé d'approuver le prolongement de cette convention jusqu'au 30 avril 2015.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

5) Ressources, moyens, pilotage

A – Finances

Tarifs 2015 de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Jean-Yves DHERBEYS, vice-président aux finances, moyens généraux et aux politiques contractuelles, précise que les tarifs 2015 de la Communauté doivent être adoptés avant le 31 décembre 2014. Comme ces dernières années, il est proposé un document unique reprenant l'ensemble des tarifs de la structure applicables à compter du 1er janvier 2015.
Ces tarifs ont fait l'objet d'une présentation et discussion au niveau de chacune des commissions concernées pour argumenter les évolutions retenues. L'évolution minimum est celle de l'inflation, soit 0,4 %.
Une petite précision ne figurant pas dans la note disponible sous Docushare est à apporter : il est proposé d'ajouter un tarif sur le budget équipements sportifs. Il s'agit du tarif réduit enfants (Ticket D) de 28 € pratiqué sur la piscine de Coublevie pour l'école de natation. Ce tarif réduit est appliqué à chaque enfant d'une même famille dès qu'elle sollicite un abonnement pour au moins 3 enfants pour le même trimestre, au lieu de 43 € pour une inscription individuelle. La délibération sera rédigée en intégrant ce nouveau tarif.

Il est donc proposé d'adopter l'ensemble des tarifs 2015 de la Communauté et d'autoriser le Président à signer les 2 conventions (maintenance et archives).

Patrick CHOLAT revient sur le tarif de la redevance spéciale sur la collecte des déchets des professionnels et des collectivités. Il est proposé de geler ce tarif pour 2015. Or, il est indiqué dans le Projet de territoire « une meilleure prise en charge des coûts par les producteurs ». Il trouve que cela est donc un peu contradictoire.

Gilles JULIEN n'a pas d'éléments dans le détail. Mais par rapport aux tarifs, ils sont actualisés en fonction des coûts, l'objectif n'étant pas de faire de la marge. La philosophie de cette tarification est basée sur le fait que la fiscalité des usagers du Pays Voironnais doit servir exclusivement au traitement de leurs déchets. Une réponse plus détaillée sera apportée ultérieurement.

Dominique PARREL précise qu'il ne s'agit pas de la piscine de Coublevie mais de la piscine du SISV à Coublevie.

Jean-Paul BRET ajoute qu'il y a beaucoup de choses dans ces tarifs avec notamment les tarifs de l'eau et de l'assainissement. 0 % d'augmentation pour l'assainissement sur la part variable et la part fixe. 15 % pour l'eau sur la part fixe et 0 % sur la part variable. Pour 120 m3 par an, cela correspond à 1,53 % d'augmentation de la facture. Evidemment, plus les consommations sont faibles, plus le pourcentage d'augmentation sera fort.

Adopté (74 pour, 0 opposition, 1 abstention)

Autorisation d'utilisation partielle anticipée des crédits d'investissement 2015 en raison du décalage du vote du budget primitif 2015.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit plusieurs dispositions dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, et ce afin de pouvoir continuer à engager, liquider et mandater les dépenses courantes et urgentes. Sans préjuger des montants et donc des politiques et dispositifs qui seront votés au budget primitif 2015, et pour permettre aux services d'engager, de liquider et de mandater leurs dépenses d'investissement, hors APCP, dès le 1er janvier 2015, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2014.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Présentation de l'état de la dette et emprunt d'équilibre 2014.

Le besoin d'emprunt pour le financement des investissements 2014 a été estimé à 12,3 M€ répartis entre les budgets eau (1,2 M€), assainissement (2,1 M€), économie immobilier (5 M€ dont 2,7 M€ pour le remboursement d'un emprunt relais fait en 2012 avant la vente de Vertaris) et économie aménagement (3,6 M€). Les comptes administratifs anticipés du budget principal et du budget transports ne laissent pas apparaître de besoin de financement (utilisation de l'épargne nette et du fonds de roulement pour se financer).
Le contexte du marché interbancaire est largement favorable à l'emprunt . On observe une diminution des marges et des taux historiquement bas. Les conditions financières proposées au moment de la commission de novembre se sont encore améliorées suite aux discussions avec les partenaires bancaires.
Au final, le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque Postale ont considérablement diminué leurs marges pour signer avec notre collectivité.

Chaque budget ayant ses caractéristiques, voici le détail des enveloppes signées par arrêté du Président conformément à sa délégation de pouvoir :

- Pour les budgets de l'Eau et de l'Assainissement, le Crédit Agricole a fait une offre à taux fixe de 1,86 % sur 15 ans mobilisable en janvier 2015. Le remboursement commencera donc seulement en 2016.

- Pour le budget Économie-Aménagement, les fonds nécessaires ont été empruntés auprès de la Banque Postale pour 1M€ avec une marge de 1,02 % sur l'index Euribor 3 Mois et auprès de la Caisse d'Épargne pour 2,6M€ avec une marge de 0,80 % sur l'index Euribor 12 Mois et sans frais de remboursement anticipé.

- Pour le budget Économie-Immobilier, nous avons mixé les offres précédentes, à savoir 2,7M€ avec la Caisse d'Épargne (marge de 0,80 % sur Euribor 12 Mois) et 2,3 M€ avec le Crédit Agricole (1,86% à taux fixe).

En réponse à Gérard SEIGLE-VATTE, Jean-Yves DHERBEYS précise que les emprunts ne sont pas capés, mais variables.

Ce point ne donne pas lieu à délibération.

Présentation des comptes de Territoires 38 pour l'année 2013.

En tant qu'actionnaires de Territoires 38, le Pays Voironnais doit se prononcer chaque année sur les comptes de la société pour l'année passée. Le Pays Voironnais est actionnaire et détient 74 actions représentant 0,03 % du capital.

Les points clés de ce rapport d'activité 2013 sont :

- Le rappel du montant du capital de Territoires 38 : 1 703 996 € ;
- Les effectifs fin 2013 : 45 personnes (44 ETP) plus une personne mise à disposition par la SCET (filiale de la Caisse des dépôts) à temps partiel. La masse salariale correspondante s'élève à 3,267 M€ en 2013 ; 10 personnes sont mises à disposition de la société publique locale Isère Aménagement.
- Le «chiffre d'opération» s'élève à 113,298 M€ (contre 75,4 M€ en 2011 et 92,6 M€ en 2012), l'augmentation étant principalement liée aux projets de tramway. Ce chiffre est réalisé sur une cinquantaine de projets parmi lesquels les plus importants sont les travaux du Tram (SMTC), des opérations d'aménagement urbain (Seyssins, St Martin d'Hères, Métro...), des opérations menées sur le domaine universitaire.
- Le montant des produits d'exploitation s'élève à 6,241 M€ pour les différentes prestations effectuées par Territoires 38 (mandats, activités de conseil et prestations de service, rémunération sur les concessions…). Ce produit est en légère baisse par rapport à 2012 (- 6,3%).
- Les charges d'exploitation sont en baisse de 7,1% par rapport à 2012 ;
- Le résultat comptable est de 269 K€ (241 K€ en 2012). Après affectation de ce résultat, les fonds propres de la société s'élevaient à 5,375 M€ au 1er janvier 2014.

Il est demandé de bien vouloir prendre acte des comptes de Territoires 38 pour l'année 2013.

Jean-Paul BRET ajoute qu'il s'agit d'un modeste héritage de la Communauté de communes de Paladru-Valdaine, qui avait acheté des actions à Territoires 38.

Adopté (74 pour, 0 opposition, 1 abstention)

Présentation des comptes d'Isère Aménagement pour l'année 2013.

En tant qu'actionnaires de la Société Publique Locale Isère Aménagement, le Pays Voironnais doit se prononcer chaque année sur les comptes de la société pour l'année passée.
Le Pays Voironnais est actionnaire et détient 380 actions, soit 3,2 % du capital de la société. Nous avons travaillé en 2013 avec la SPL Isère Aménagement sur les projets DiverCité et Rossignol-République.

Les points clés de ce rapport d'activité 2013 sont :

- Le rappel du montant du capital de la SPL Isère aménagement : 1 180 000 € (suite à une augmentation de capital intervenue fin 2012) ;
- Les effectifs fin 2013 : 6 salariés (5,1 ETP) plus le Directeur de la société mis à disposition par la SCET à temps partiel. La masse salariale correspondante s'élève à 454 K€ (soit + 60 % par rapport à 2012, avec notamment le passage de 4 à 6 salariés). La société a également eu recours à des personnels de Territoires 38 qui lui ont été mis à disposition par voie de convention, pour un montant total de 687 Ke (+90 % par rapport à 2012) ;

- Le total des produits d'exploitation 2013 s'élève à 2 026 K€, contre 1 147 K€ en 2012 : 54 contrats étaient actifs en 2013 (contre 34 en 2012), la majorité du chiffre d'affaires étant constitué des interventions en mandats (13 mandats d'études et 11 mandats de réalisations) ; le SYMBHI représente 30% des produits d'exploitation de la SPL, viennent ensuite la Métro et la ville de Grenoble. Le Pays Voironnais, à travers le mandat d'études relatif au projet DiverCité a représenté 2% du chiffre d'affaires ;

- Le résultat comptable est de 76 K€ (contre 50 K€ en 2012). Après affectation de ce résultat, les fonds propres de la société s'élevaient à 1 280 K€ au 1er janvier 2014 pour un capital de 1 180 K€.

- Le compte de bilan s'élève à 27 292K€ (contre 13 575 K€ en 2012), avec notamment 6 694 K€ d'actifs stockés (foncier nécessaire aux opérations en concession).

Il est demandé de bien vouloir prendre acte des comptes d'Isère Aménagement pour l'année 2013.

Julien POLAT s'interroge sur la pérennité, le bien-fondé et la pertinence des modèles de SPL comme celui d'Isère Aménagement. Ces outils peuvent certes procurer un niveau d'ingénierie très poussé et performant en qualité, mais le coût est très élevé. Sur DiverCité par exemple, la SPL Isère Aménagement a été sollicitée pour un coût de 100 000 € par an, ce qui représente 2,5 ETP de personnel sur toute l'année. Le niveau de prestation justifie-t-il un tel montant ? Ce n'est pas à lui de le dire mais il s'interroge. Va t-on pouvoir encore continuer avec des outils aussi onéreux. Nous avons été sollicités encore récemment pour qu'il y ait une augmentation du niveau de participation. Luc REMOND, à Voreppe, a pris la décision sur le dossier de l'Hoirie, de se séparer de la SPL. Julien POLAT a également cette volonté sur le dossier DiverCité car il trouve que cela coûte vraiment très cher.

Luc REMOND confirme que sa commune a dénoncé le contrat de concession sur le secteur de l'Hoirie. Cela représentait un coût de 880 000 € d'honoraires sur 10 ans en prévisionnel. On peut faire de l'aménagement à moindre coût et on doit être vigilants sur ces aspects là, il s'agit d'argent public.

Jean-Paul BRET indique que la SPL est un bon outil de mutualisation. Tous les territoires qui font de l'aménagement en créent une ou adhèrent à une entité existante. Celle-ci a été mise en place par le Département, adossée à Territoires 38, avec des vases communicants : personnel partagé, bureaux et structures partagés. Cette SPL est d'une taille importante avec des frais fixes importants. On pourra se poser la question de créer une SPL plus locale entre le Pays Voironnais, les communes, voire une intercommunalité voisine. Par contre, il faut voir ce que devient cet outil départemental qui est menacé. Vienne Agglo et Bièvre Isère veulent revendre leurs actions. La Métropole (fusion de la Métro et de la ville de Grenoble) hérite d'outils d'aménagement mis en place par la ville de Grenoble. Il va falloir solliciter le Département pour voir ce que l'on fait de cet outil mutualisé. Si la plupart des territoires intéressés, ne le sont plus, la question va se poser. Par rapport aux coûts, il propose que sur le dossier République, on fasse une mise en concurrence pour l'aménagement de cette zone. Territoires 38 pourra y répondre en tant qu'entité privée. On verra alors le niveau obtenu pour une telle mission et on verra si on compare cela à une SPL plus locale éventuellement. On re-débattra de ce sujet.

Adopté (64 pour, 0 opposition, 11 abstentions)

B – Ressources humaines

GIP Maison de l'Emploi : convention de mise à disposition des personnels titulaires et en CDI auprès de GIP Maison de l'Emploi.

Yvonne RATEAU, vice-présidente à l'administration générale, au personnel et à la mutualisation, rappelle que depuis le 1er juillet 2006, le personnel du service MIFE est mis à disposition du GIP Maison de l'Emploi, en concertation avec le bureau du GIP. Il est précisé que le GIP rembourse au Pays Voironnais l'intégralité de coûts salariaux du personnel mis à disposition. Aussi, il est proposé d'autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition des personnels titulaires et en CDI auprès du GIP Maison de l'Emploi à compter du 1er janvier 2015 et pour une durée de 2 ans

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Transfert du SISV au Pays Voironnais : transfert du personnel au 01/01/2015.

Le Conseil communautaire du 28 octobre 2014 a délibéré en faveur de l'intégration des compétences du SISV au sein du Pays Voironnais à compter du 1er janvier 2015. Aussi, il convient de procéder au transfert de postes créés au tableau des effectifs, de manière à pouvoir mettre en œuvre le transfert du personnel concerné. Il s'agit d'un poste de gestionnaire, de 3 postes de maître nageur, de 2 poste de gardiens d'équipements sportifs, ainsi que de 2 postes d'aide ménage. La plupart des agents travaille selon un rythme annualisé, en fonction des congés scolaires. Il est à noter que le personnel était déjà intégré dans l'organigramme du service équipements sportifs et déjà géré par le service ressources humaines du Pays Voironnais. Il est donc proposé de transférer ces postes.

Adopté (74 pour, 0 opposition, 1 abstention)

C – Conseil de développement

Versement d'une subvention pour l'animation du Réseau des Conseils de développement de la Région Grenobloise pour l'année 2014.

Jean-Paul BRET, Président du Pays Voironnais, informe que depuis décembre 2009, les Conseils de Développement et les Conseils Locaux de développement de la Région grenobloise ont entamé une collaboration sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Celle-ci s'est poursuivie au-delà de l'élaboration du SCoT sur des sujets pour lesquels il semblait utile de travailler entre territoires : plans de déplacements urbains, économie territoriale, qualité de l'air, métropolisation...

Constitué en association en décembre 2013, le Réseau des Conseils de Développement de la région grenobloise regroupe les territoires du Pays Voironnais, de Bièvre Valloire, du Sud Grésivaudan, de la Métro, du Grésivaudan et d'Alpes-Sud Isère. C'est un lieu qui a raison d'être, un lieu d'échanges, d'information et de valorisation des travaux des CD/CLD. Il permet également l'expression d'avis collectifs et de propositions aux pouvoirs publics locaux.

Moyens d'actions :
- Soutien financier des EPCI et CDRRA auxquels s'adossent les CD et CLD à hauteur de 14 900€ ;
- Une chargée de mission (0,2 ETP) / 90% du budget ;
- des déplacements, réceptions (plénières) et impressions / 10% du budget.

L'appui technique des CD/CLD consiste en la mise à disposition de salles, l'aide à l'organisation des rencontres. C'est à Tullins, dans le Pays Voironnais que se tiendra le 17 décembre la prochaine Assemblée générale du réseau.
Il est proposé de donner un avis favorable au versement de la subvention de 2 000 € prévue au budget pour l'animation du Réseau des Conseils de développement de la Région Grenobloise pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Demande d'une subvention de fonctionnement pour l'animation du Conseil de Développement du Pays Voironnais au titre de l'année 2015.

L'animation du Conseil de développement est assurée par un chargé de mission à mi-temps. Il agit en collaboration avec le Directeur Général des Services, en tant que référent du Conseil de développement pour les services et les partenaires. Ce poste bénéficie d'une subvention régionale à hauteur de 22 351 €. Comme chaque année, il convient de solliciter le financement régional pour l'animation du CDPV. La période ouverte pour la subvention est de 12 mois civils pour ce poste, soit du 1er janvier au 31 décembre 2015. Il est proposé de donner un avis favorable à la demande de subvention au titre de l'animation du Conseil de développement du Pays Voironnais pour 2015.

Adopté à l'unanimité (75 pour, 0 opposition, 0 abstention)

6) Questions diverses

Jean-Paul BRET, comme annoncé en début de séance, soumet en questions diverses une motion sur Center Parcs.

L'idée n'est pas de dire que nous sommes pour ou contre ce Center Parcs, mais que ce projet a été adopté dans les règles et que l'on demande le respect de ces règles républicaines et démocratiques. On demande aux autorités de faire en sorte que ce projet puisse se poursuivre.

« PROJET DE MOTION
EN FAVEUR DU RESPECT DES REGLES REPUBLICAINES ET DEMOCRATIQUES

Le projet Center Parcs a été voté à l'unanimité par les élus locaux et soutenu par des majorités départementales et régionales. Il a obtenu toutes les autorisations administratives nécessaires à sa construction.

Les recours à l'encontre du Plan Local d'Urbanisme et des autorisations de permis de construire ont systématiquement été rejetés par la justice.

Or, quelques contestataires violents tentent de bloquer le projet, au mépris de toutes les règles démocratiques et républicaines.

Le Conseil communautaire :

- Dénonce le mépris dont font preuve certains opposants à l'égard des règles démocratiques de notre pays et de la justice républicaine.

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre au projet de se poursuivre dans le respect des règles en vigueur dans notre pays ».

Julien POLAT trouve qu'il est important que l'on se prononce sur un sujet comme celui-ci. Il faut dissocier l'avis individuel que chacun d'entre nous peut avoir, avec les fondements du projet Center Parcs. Pour ce dernier point, il appartenait aux élus du territoire concerné de les déterminer, ce n'est pas notre rôle. Par contre, on doit tous s'émouvoir de cette logique qui est en train d'aller croissante et qui consiste à ce que des poignées de militants mobilisés sur des zones géographiques qui dépassent largement l'ampleur des projets concernés (on a maintenant des gens qui convergent de toute la France vers Roybon) viennent remettre en question des décisions prises conformément aux règles et aux usages démocratiques et légaux, car il y aussi des procédures juridiques qui sont passées par là. Si on laisse cette tendance continuer à grapiller de son espace en France, si les élus et les pouvoirs publics ne sont pas capables de faire respecter les décisions qui sont prises par la démocratie, on n'est pas à l'abri demain d'être concernés par d'autres projets. C'est important que l'on témoigne de notre préoccupation à ce titre là. La manière très synthétique de la rédaction de la motion va dans ce sens de ne pas confondre l'avis de chacun sur le projet mais bien de s'attacher au respect de la démocratie. Il est donc totalement en phase et serait très heureux que le Pays Voironnais puisse adopter ce vœu qui est en passe d'être adopté également dans d'autres collectivités.
Jean-Paul BRET ajoute que le texte nous est propre.

Jean-Yves PENET explique qu'il y a toutes sortes de violence. Il y a notamment celles faites à l'environnement, aux ressources naturelles. Ce type de violence peut en engendrer d'autres. Le projet est illégal au regard de la Loi sur l'eau. La commission d'enquête Loi sur l'eau a donné un avis défavorable unanime et la commission nationale des espèces protégées également. Donc quand on parle de légalité, il faut tout prendre en compte. Il ne prononcera pas sur le fond du dossier. Beaucoup de choses ont été dites quant à la précarité de l'emploi et les retours que Roybon peut attendre réellement de ce projet.

Nicolas CHARLETY pense que l'on ne peut qu'être favorable à une délibération qui demande aux citoyens de respecter les règles républicaines. Pour autant, il pense que les élus ont leur part de responsabilité puisque ces derniers temps, des Lois de la République ont aussi été niées par des élus et il craint que ce genre de délibération soit à multiplier dans l'avenir.

Gilles JULIEN est gêné par les propos de Jean-Yves PENET notamment par le fait que cela consiste à légitimer la réponse, on répond à la violence par la violence et il ne partage pas du tout cet avis.

Michel ROSTAING-PUISSANT votera contre cette motion car violence pour violence, nous avons actuellement une violence relativement dure dans la presse notamment à travers Isère Magazine qui utilise des arguments très limites et il ne voit pas pourquoi une violence même dans les journaux ne s'opposerait pas à une autre violence.

Julien POLAT réagit en indiquant : « Eh bien mes pauvres amis, si vous êtes violentés par un article d'Isère Magazine, n'allez pas vous pointer aux check points organisés aujourd'hui par les zadistes sur les camps des Chambaran car vous allez être traumatisés à vie ».

Michel ROSTAING-PUISSANT lui répond que quand les arguments sont faux, ils sont faux.

Julien POLAT répond qu'il ne s'agit pas de violence. Il faut savoir garder les mots pour ce qu'ils concernent. Il faut employer le mot violence quand c'est de la violence. En l'occurrence, ce ne sont pas des incivilités mais de la violence. Ce qui est en train de se passer est gravissime. Faire perdre le sens de ces mots là en les comparant avec un article de presse, avec lequel on peut ne pas être en accord, est grave. Quand on finit par perdre le sens des mots, cela entraîne qu'à un moment donné, on remette en cause le sens des actes. Ne tombons pas dans cet écueil.

Michel ROSTAING-PUISSANT lui répond que c'est le rapport des puissances des moyens mis en œuvre et là il y a des équilibres.

Gérard SEIGLE-VATTE souhaite rappeler un certain nombre de choses. Il y a 7 ans, il était Président de la Chambre d'agriculture de l'Isère et à la demande du Président du CGI, André VALLINI, l'ensemble des élus du CGI et des acteurs économiques ont signé un protocole d'accord. Il a été signataire de ce protocole car sur le territoire des Chambaran (Champs bon à rien), les 7 hectares de forêt ne représentent rien sur ce territoire. Il est Président des maires ruraux de l'Isère, ce territoire est en déprise, et si on bloque ce projet, c'est tout un pan de l'économie de ce territoire qui est dévasté. On pourra dire ce que l'on veut sur la Loi sur l'eau. Si ce projet « capote » après 7 ans d'études, et il l'a dit au Préfet de l'Isère, on ne fera plus rien sur nos territoires au niveau économique. C'est une atteinte à la démocratie, on a tous été élus il y a moins d'un an et un certain nombre de « rigolos » vient remettre en cause la démocratie. Cela est extrêmement grave, demain le pouvoir sera dans la rue.

Jean-Paul BRET ne souhaite pas que l'on aille sur le fond. Il considère que nous sommes encore dans un pays où la justice fonctionne et se faire justice soi-même n'est pas encore la règle.

Gérard SIMONET pense que la motion présentée devra être votée en son âme et conscience par toutes les personnes présentes dans la salle. Cette motion personnalisée du Pays Voironnais ne porte pas sur le projet en lui-même mais sur la façon de voir les choses. Il incite les maires à prendre cette même motion dans leurs communes pour être aux côtés du Pays Voironnais et délibérer de façon individuelle. Il est outré que dans un pays qui se veut démocratique et qui est jusqu'à présent envié par beaucoup d'autres, que des élus puissent employer le mot « violence ». On a tous des enfants, on doit montrer l'exemple, et on doit bannir ce mot. Il y a des tribunaux qui sont capables de traiter cela.

Renée VIALLE est presque traumatisée car où est la place de l'être humain dans ce dossier ? Il y a la richesse du pays à soulever.

Jean-Yves PENET indique qu'il a précédemment parlé de la ressource en eau. Il pense qu'elle concerne aussi les êtres humaines, en tout cas, les isérois et dromois qui pourront en bénéficier dans le futur.

Adopté (66 pour, 7 oppositions, 2 abstentions)

Le Président lève la séance, souhaite de bonnes fêtes à l'assemblée et rappelle les prochains rendez-vous :

Le lundi 5 janvier 2015 à 19H30 : vœux aux personnalités à la salle des fêtes de Voiron.
Le mardi 27 janvier 2015 : Conseil communautaire.